



Préavis n°08/19 au Conseil communal

Rapport de gestion 2018

Délégués municipaux :

- **Généralités :** M. Luc-Etienne Rossier, syndic
- **Finances :** M. Jean-Christophe de Mestral, municipal des finances
M. David Golay, boursier communal

Aubonne, le 16 avril 2019/tar

TABLE DES MATIERES

1. Luc-Etienne Rossier, syndic	4
1.1. Communication choix du journal « officiel ».....	4
1.2. HERA - Fusion Aubonne-Montherod.....	5
1.3. Place de l'Ancienne Gare (évitement d'Aubonne).....	5
1.4. Gravières – D MEX.....	7
1.5. P+R Allaman + Amélioration de la jonction AR N1 d'Allaman.....	7
1.6. ARCAM - engagements régionaux.....	7
1.7. Personnel communal, formation continue.....	8
1.8. Services techniques.....	8
1.9. Nouveau chef de Service technique.....	8
1.10. Site recherché pour STEP régionale.....	9
1.11. Projet de nouvelle caserne du feu.....	10
1.12. Tour du Château.....	11
1.13. Halles.....	11
1.14. Hôtel de Ville.....	12
1.15. Pavillons du Château.....	12
1.16. Rénover ou remplacer les fontaines ?.....	12
1.17. EMS des Clos d'Aubonne.....	12
1.18. Abattoir du Carré.....	13
1.19. Un marché bio et de proximité grâce aux Jardins de Chrivrageon.....	13
1.20. Cusano Mutri.....	14
1.21. Rencontre des chefs-lieux anciens et actuels de la Côte.....	14
2. Sandra Linder, municipale	15
2.1. Commission de naturalisation.....	15
2.2. Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV).....	16
2.3. Groupement forestier de la Saubrette (GFS).....	16
2.4. Alpagnes.....	17
2.5. Bibliothèques.....	17
2.6. Commission Suisse-Etrangers CoCHE.....	18
2.7. Centre des jeunes.....	18
2.8. Transports publics.....	19
2.9. ASSAGIE.....	19
3. Michel Crottaz, municipal	21
3.1. Aménagement du territoire.....	21
3.2. Urbanisme.....	21
3.3. Piscine.....	22
3.4. Bâtiments scolaires.....	22

3.5.	<i>Littoral Parc</i>	23
3.6.	<i>Police des constructions</i>	23
3.7.	<i>Divers</i>	24
4.	<i>Jean-Christophe de Mestral, municipal</i>	25
4.1.	<i>Présentation générale des comptes 2018</i>	25
4.2.	<i>Charges de fonctionnement</i>	26
4.3.	<i>Revenus de fonctionnement</i>	27
4.4.	<i>Investissements</i>	29
4.5.	<i>Endettement et trésorerie</i>	29
4.6.	<i>Fiscalité</i>	30
4.7.	<i>Informatique</i>	31
4.8.	<i>Sécurité Publique</i>	32
4.9.	<i>Statistiques de la criminalité</i>	34
4.10.	<i>SDIS Etraz-région</i>	35
4.11.	<i>Environnement et politique énergétique</i>	35
4.12.	<i>Fonds de réserve pour la promotion d'énergies renouvelables</i>	36
5.	<i>Pascal Lincio, municipal</i>	37
5.1.	<i>Affaires sociales - ARASMAC (CSR - AAS - CRD - AJEMA)</i>	37
5.2.	<i>Culture, tourisme et sociétés locales</i>	41
5.3.	<i>Services extérieurs – Voirie, Parcs et Jardins</i>	44
5.4.	<i>Le ruisseau de l'Armary</i>	46
5.5.	<i>Déchets – Ordures ménagères</i>	46
6.	<i>Conclusions</i>	48

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par ce préavis la Municipalité a l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de l'année 2018 :

Lors de l'examen de la gestion 2017, les commissions ont émis le vœu que le rapport de gestion soit plus étoffé et qu'il reflète mieux la vie de la Municipalité et ses nombreuses activités durant l'année.

C'est pour cette raison que le rapport de gestion est plus copieux cette année. La Municipalité a eu du plaisir à l'établir même si elle a dû le faire seule, faute d'avoir trouvé un appui adapté.

1. Luc-Etienne Rossier, syndic

Dicastère

Administration générale, Personnel communal (RH),
Services industriels, Services techniques, Egouts,
Epuraton, STEP, Bâtiments communaux hors scolaire



1.1. Communication choix du journal « officiel »

En réfléchissant à la communication la Municipalité, à côté des tous-ménages, a opté pour l'édition trimestrielle d'un Aubonn'info avec l'appui d'une personne qualifiée extérieure. L'édition serait assurée par Olindo Borettaz, dès l'été 2019.

Suite aux efforts particuliers du Journal de Morges pour couvrir notre région et notre appartenance au district du même nom, la Municipalité a pris l'option de faire paraître tous ses avis officiels dans ce journal, c'est-à-dire une fois par semaine.



1.2. HERA - Fusion Aubonne-Montherod

Après les votes d'intention des deux délibérants en novembre 2017, la priorité de la Municipalité dès janvier 2018 a été de mettre en place les modalités d'exécution. Un comité de soutien de douze personnes des deux communes, piloté par les syndics d'Aubonne et de Montherod, a été mis en place. But : assurer le contact avec la population et rendre visible le processus en cours, en particulier lors de manifestations : Aubonn'Apéros, Fête nationale à l'Arboretum et Aubonne Expo à fin août. Dès le début de l'année, quatre groupes, réunissant élus et habitants, ont également planché sur une série de grands thèmes de réflexion (investissements et finances, règlements, administration et ressources humaines, mobilité, patrimoine et ressources non financières, nom, armoiries et sociétés locales), sous la direction des deux exécutifs, siégeant en délégations. L'achèvement de cette phase en mai, a permis aux Municipalités de finaliser, en juin, le texte de la convention de fusion. Après le feu vert du canton en juillet, celle-ci a été acceptée simultanément par les deux Conseils le 25 septembre, à l'unanimité pour Aubonne, et par 26 oui, 9 non et 2 abstentions pour Montherod. Il convient de signaler que la population a été conviée à trois séances d'information. Enfin, la votation populaire le 25 novembre 2018, a plébiscité la fusion à hauteur de 82% pour Montherod et 86% pour Aubonne. La fusion sera effective le 1^{er} janvier 2021.



Municipalité d'Aubonne

De g. à dr. : Jean-Christophe de Mestral, Luc-Etienne Rossier (syndic)
Pascal Lincio - Sandra Linder - Michel Crottaz



Municipalité de Montherod

De g. à dr. : Raymond Liardon – Claude Ioset (syndic) – Gabrielle Jan Guignard
Léopold Spruyt – Jean-Yves Tharin

1.3. Place de l'Ancienne Gare (évitement d'Aubonne)

Le groupe technique mandaté par la Municipalité pour étudier les problématiques liées à la restructuration de la place de l'Ancienne Gare et à l'évitement de la vieille ville, poursuit ses travaux entamés depuis deux ans. Englobant une analyse à moyen et à long terme sur l'évolution des circulations, une réflexion multicritère est menée sur les solutions envisagées. Au nombre de trois, celles-ci incluent un enfouissement de la place de l'Ancienne Gare assorti d'une galerie et d'un tunnel débouchant sur la Route Neuve en direction de Lavigny, l'aménagement d'un pont de 420 m de long sur le Vallon de l'Aubonne depuis l'ancienne route de l'Etraz, avec accès par une galerie partant au nord du cimetière et passant sous le Chêne et une troisième variante, utilisant la même galerie, complétée par l'élargissement de domaines publics, en direction de la Route Neuve et du pont actuel de la RC 30. Les concepteurs des projets en lice, Jean Maurer, Fabrice Meylan et l'architecte-conseil de la commune Hans Niederhauser, font partie du groupe technique.

Le travail en cours, qui revêt un enjeu stratégique essentiel, est parti de la nécessité de réaménager la place de l'Ancienne Gare, afin d'en faire une carte de visite, à la hauteur de la qualité esthétique du Bourg. C'est en avril 2015, après un oui en ce sens du Conseil communal, que la Ville a pu concrétiser l'échange de la Gare avec la SEFA, auparavant propriétaire, contre une partie de la parcelle communale de Pré Baulan.

Après deux rencontres avec la DGMR et la Conseillère d'Etat Noria Gorrite, la Municipalité a compris, qu'en l'état, il ne fallait pas attendre de soutien du Canton. La Municipalité a également rencontré le SIPAL et son chef de service pour connaître son appréciation quant à la mise en œuvre de l'ISOS. Enfin, la Municipalité a sollicité l'entreprise Losinger Marazzi pour faire une évaluation sommaire des coûts des 3 variantes.

Comme la Municipalité l'a laissé entendre, son intention est de présenter un préavis au Conseil communal pour financer une étude technique et de faisabilité financière des trois variantes. Ce sera chose faite avec l'adoption de la motion Leutwiller par le Conseil communal.



<https://www.24heures.ch/vaud-regions/la-cote/elus-s-insurgent-letat-place-gare/story/29070545>



1.4. Gravières – D MEX

La traversée d'Aubonne, en particulier au carrefour de la Couronne, étant ce qu'elle est, la Municipalité a décidé d'utiliser d'autres moyens pour l'aider à financer ses solutions. Hormis les contacts et démarches avec l'Etat voire la région, la piste la plus prometteuse est la participation des propriétaires (éventuellement des exploitants) au financement des infrastructures nécessaires.



<http://colcanopa.com/2008/07/08/pollueur-payeur/>

Ce pourrait être, selon le principe du pollueur payeur, Fr. 1.--/m³ exploitable. Pour cela, la Municipalité s'est dotée d'un observatoire de tous les dossiers cités en référence et mis à l'enquête dans les environs d'Aubonne. Elle interviendra systématiquement et proposera la signature d'une convention aux propriétaires (voire exploitants) visant à les faire participer financièrement aux infrastructures nécessaires.

1.5. P+R Allaman + Amélioration de la jonction AR N1 d'Allaman

Sur le plan de la mobilité, la Municipalité est toujours à la recherche d'un accord avec celle d'Allaman pour développer des synergies avec IKEA et surtout construire un P+R à proximité immédiate de la gare CFF, sans oublier bien entendu la mobilité douce et l'interface trains/bus.



Il convient de mentionner encore l'esquisse d'amélioration de la jonction AR d'Aubonne, dès et y compris le giratoire de Roveray jusqu'au giratoire en goutte d'huile au nord de l'autoroute. La DGMR a été un meneur de jeu hors pair. Hélas l'absence de chef de projet au niveau de l'OFROU ne rendra pas possible la poursuite des études avant 2021.

1.6. ARCAM - engagements régionaux

Le syndic a participé aux travaux de l'Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), en tant que vice-président, ainsi que l'un des trois représentants du secteur 1 au comité: Aubonne, Gimel et Saint-Prex. A ce titre, il a été associé à la mise en place du futur Programme de développement de l'espace rural (PDER), destiné à concilier aspects économiques de production et mise en valeur du paysage, dans le cadre d'une démarche-pilote, soutenue par la Confédération. Cette étude, dont le périmètre coïncide avec celui du secteur 1 de l'ARCAM, a été choisie car présentant toutes les caractéristiques du terroir agricole du canton. Elle fait l'objet d'un partenariat avec le Service de l'agriculture et de la viticulture vaudois (SAVI) et l'organisation Prométerre. Le syndic a, en outre, pris une part active à l'avancement d'autres dossiers: futur abattoir d'Aubonne, maison des vins de La Côte à Mont-sur-Rolle, un projet nouveau de fromagerie gourmande à Senarclens et une réflexion sur l'harmonie des alpages.



Simultanément l'ARCAM a développé toute une réflexion sur la mobilité (douce, transports publics et individuels, P+R...). Ces réflexions nous concernent en particulier pour Littoral Parc et pour les bus nocturnes avec Région Nyon.

1.7. Personnel communal, formation continue

Le choix d'un nouveau collaborateur est une tâche municipale lourde. Elle demande beaucoup de réflexions, d'investissement et d'empathie. La mission est complexe et la Municipalité est parfois (heureusement) accompagnée dans le processus. La recherche n'est pas toujours fructueuse, la chance doit également être au rendez-vous.

D'autre part, la formation continue, tant pour les collaborateurs que pour les municipaux est importante. Le traitement de tous les sujets abordés nécessite d'étudier les documents reçus en quantité, les comprendre, les mémoriser. Fort heureusement, les Associations de Communes proposent des cours de formation bien conçus et utiles pour dominer les sujets tels que : aménagement du territoire, communication, affaires sociales... C'est donc une culture générale qui apporte un soutien important à la bonne compréhension de la chose publique (res publica en latin), mais aussi une culture spécifique liée aux dicastères.

1.8. Services techniques

La Municipalité a recherché un collaborateur spécifique pour la police des constructions. Cette décision est le fruit d'une réflexion menée auparavant sur un renforcement et un développement du fonctionnement des services techniques communaux, dans une optique de gain d'efficacité. Deux axes principaux ont été définis. D'une part, la gestion des réseaux (eaux claires et usées, adduction d'eau, gaz, éclairage public) qui est assurée par l'adjoint du chef des services techniques (ST), d'autre part, la police des constructions et l'urbanisme qui relèveront d'un nouveau collaborateur. Il a été engagé en été 2018, mais son appui a été de courte durée, puisqu'il a quitté la commune le 1^{er} décembre. Des divergences sur les méthodologies de travail entre la Municipalité et ce collaborateur ont conduit à cette séparation d'un commun accord.

1.9. Nouveau chef de Service technique

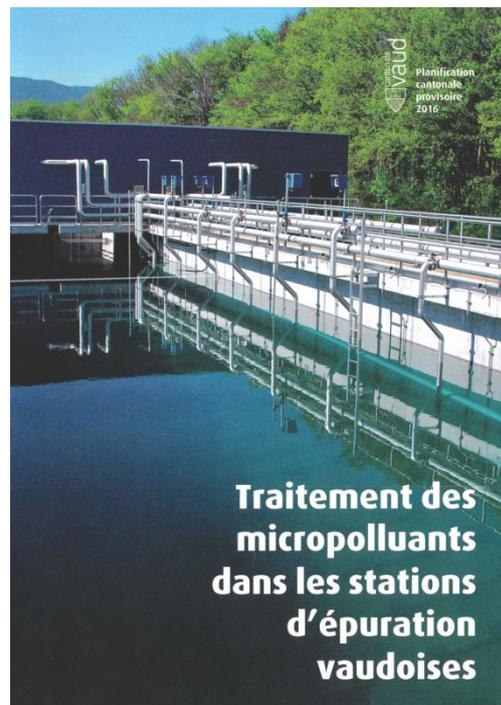
En prévision de la mise à la retraite de M. Sylvain Rochat, la Municipalité a lancé le processus de recherche de candidats.

En raison de l'importance du poste, la Municipalité s'est adressée à une spécialiste compétente dans la recherche de cadres. Sur la quarantaine de postulants, elle a pu en auditionner 10 et en a retenu finalement 5 pour une rencontre avec une délégation de la Municipalité. Le choix de la Municipalité s'est porté sur la candidature de M. Richard Calderini, ancien chef des Services techniques de Leysin et actuellement collaborateur du SDT. A côté de cet engagement, M. Calderini est municipal à Leysin mais il souhaite se rapprocher de Lausanne pour être plus proche de ses enfants aux études.



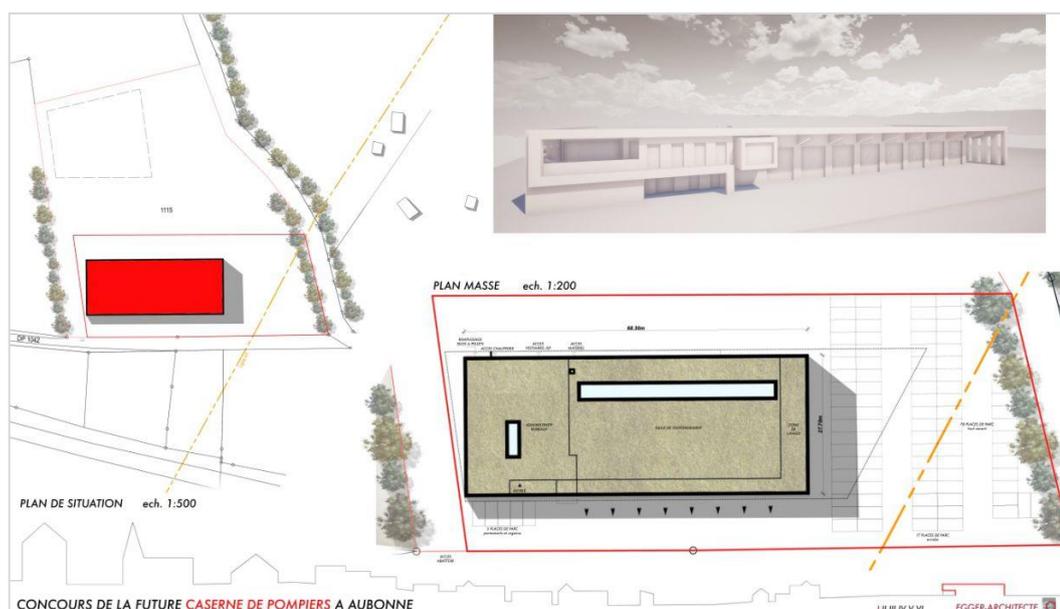
1.10. Site recherché pour STEP régionale

Un groupe de travail, dont fait partie le syndic, a planché sur le dossier de la future STEP régionale. Une conséquence de l'obligation, faite par le canton aux communes de se regrouper afin de se doter d'infrastructures régionales d'épuration des eaux usées, en particulier le traitement des micropolluants. Destinées à remplacer une gestion proprement communale, à l'exemple de l'APEC (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte à Gland) ou de l'ERM (équivalent pour la région morgienne), les futures installations régionales, par définition plus sophistiquées et plus performantes, permettront précisément la prise en charge des micropolluants, tels ces traces de médicaments, antibiotiques et antidépresseurs en premier lieu, que l'on retrouve en doses importantes dans les eaux usées. La réflexion menée par l'exécutif se veut dans le prolongement de celle instaurée à la fin de la législature 2007-2010 sous le nom d'Aubonne+. La Municipalité est associée, à ce titre, au travail mené par les représentants de 20 communes du bassin versant de l'Aubonne, élargi de Rolle à St-Prex. Objectif premier : définir un emplacement pour la future STEP, non encore identifié pour l'heure.



1.11. Projet de nouvelle caserne du feu

En janvier, l'objectif de la Municipalité a été de désigner trois bureaux d'architectes, chargés d'élaborer, dans le cadre d'un mandat d'études parallèles (MEP), un avant-projet de caserne du feu. Elle a également nommé le jury ad hoc, qui a choisi la variante finale, préambule à l'établissement d'un projet, destiné à soumis à enquête publique. Cette étape de réflexion a été financée, pour rappel, par une demande de crédit d'étude de 63 500 francs acceptée par le Conseil communal le 26 septembre 2017. En sus de celle, existante, de Rolle, la future caserne, complètera le dispositif opérationnel du SDIS Etraz Région, (29 communes desservies au total pour 31 000 habitants), en application de la nouvelle Loi de défense incendie, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Le futur bâtiment, qui sera construit en bois indigène, s'élèvera sur une parcelle sise En Chétry, affectée, en 2017, par un PPA à cet effet. Sa mise en service permettra un regroupement rationnel d'infrastructures, locaux, bureaux et parking, pour l'heure dispersées. En août le jury a désigné le lauréat du MEP : le bureau Egger. Ce sera lui qui élaborera le projet jusqu'à l'enquête publique.



1.14. Hôtel de Ville

Quant à l'Hôtel de Ville sa rénovation a été reportée d'une année, le préavis n'étant pas assez précis et le projet n'ayant plus trouvé grâce auprès de ses utilisatrices.

Le contrôle des habitants a besoin de garantir la confidentialité des dossiers traités. Des surfaces importantes de revêtement de sol doivent être réfectionnées. Les équipements électriques et informatiques sont profondément rénovés pour répondre aux besoins de chaque service. De plus, une mise aux normes selon l'OIBT (Ordonnancé sur les Installations de Basse Tension) est nécessaire, suite au contrôle périodique du 26 avril 2018.

1.15. Pavillons du Château

Après le départ du Centre des jeunes à la place de l'Ancienne Gare, ce sont les Scouts de Aubonne-Rolle qui ont pris leurs quartiers dans la partie ouest des pavillons, alors que la partie est était mise à disposition de l'Echo du Chêne. Ce faisant la maison de l'équarisseur se cherche une nouvelle destinée.

1.16. Rénover ou remplacer les fontaines ?

Les fontaines d'Aubonne font l'objet d'une discussion entre la Municipalité et le service cantonal des monuments historiques. La question qui se pose est celle-ci en l'occurrence : faut-il entamer une série de rénovation et ou le remplacement de ces installations, éléments essentiels du patrimoine local ? Riche en fontaines, la vieille ville en compte au bas mot une dizaine, pour la plupart édifiées dans les dernières années du XVIIIe siècle, et toutes classées en note 2 ou 3 au recensement architectural. La définition des modalités et le montant d'un éventuel préavis à soumettre au Conseil communal sont tributaires de l'aboutissement des tractations en cours.

1.17. EMS des Clos d'Aubonne

La propriété de la FPHA (Fondation pour le Patrimoine Hospitalier d'Aubonne) est au bénéfice d'un plan de quartier visant à réaliser sous l'hôpital un EMS, un CTR régional et/ou des appartements protégés. Sous la houlette de l'EHC, un MEP a été conduit pour réalisation d'un nouvel EMS de 56 lits. Le résultat du MEP a été présenté à l'Aula du Château en janvier 2018.

Actuellement, les architectes planchent sur le projet détaillé et l'appel d'offre. Ensuite, une proposition sera présentée au Conseil d'Etat pour des travaux qui débuteraient en 2020.



1.18. Abattoir du Carré

05h30 au matin du 27 mars 2018. Téléphone de la Gendarmerie. Des cris, des hurlements se font entendre à la route Neuve. Des violences ? Un accident ? Les lève-tôt et les bordiers sont surpris et inquiets. Le syndic avec le municipal de la sécurité se rendent sur place. Ce ne sont que des hauts parleurs qui diffusent des cris d'animaux. La situation se complique vers 6h45 quand les antispécistes s'assoient au travers de la chaussée. La circulation est bloquée : les élèves arrivent en retard à l'école, des ouvriers et artisans s'indignent et la Municipalité verrouille les accès à l'Hôtel de Ville. Vers 10h00, tout ce petit monde des antispécistes est invité à prendre place dans le bus de la gendarmerie destination : « La Blécherette ». Plus de peur que de mal heureusement.



1.19. Un marché bio et de proximité grâce aux Jardins de Chivrageon

La Municipalité a accepté de soutenir le projet de jardins En Chivrageon, initié, là aussi, par un groupe de jeunes motivés à cultiver des légumes et des fruits bio, qui seront vendus au public. L'occasion, en substance, de relancer et de développer des marchés en ville. Ceux-ci ont eu lieu dès le printemps tous les vendredis après-midi sur la place de l'Hôtel de Ville et sous les arcades des Halles. L'ouverture à d'autres producteurs, agriculteurs, apiculteurs et fromagers entre autres, rendra possible une diversification de l'offre, dans le cadre d'une politique municipale mettant l'accent sur les échanges de proximité. L'accompagnement de la Municipalité a inclu un dialogue avec les organisateurs des Aubonn'Apéros, en vue d'une cohabitation des deux animations.

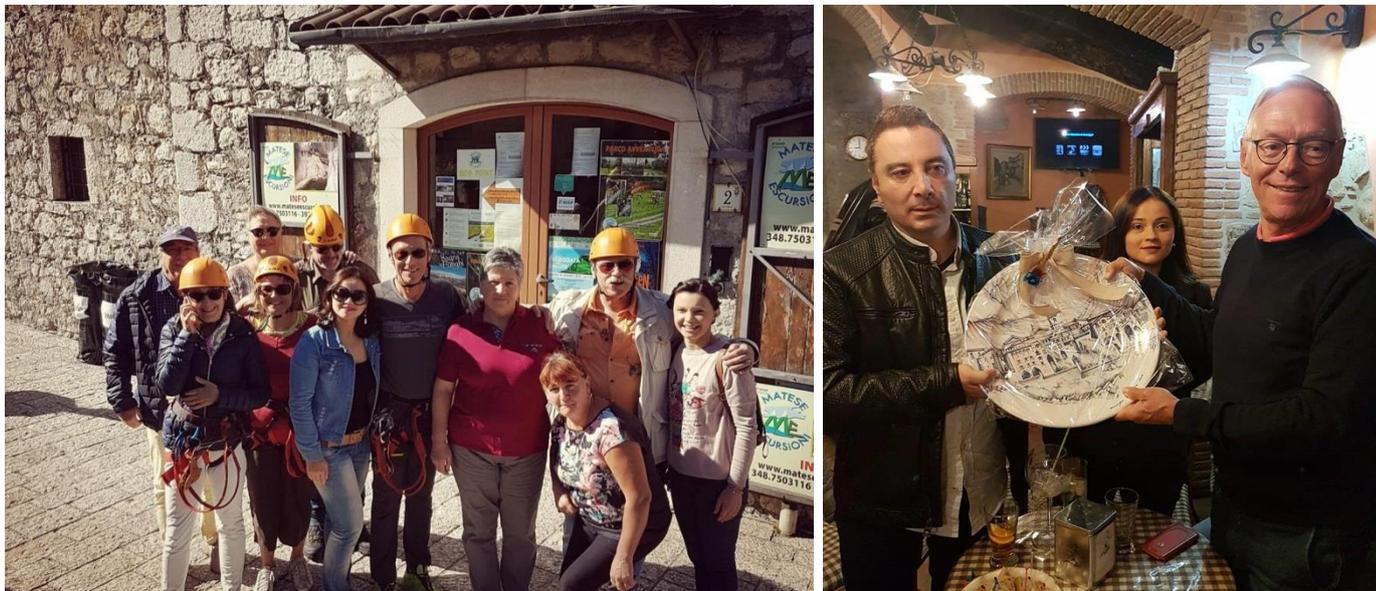


1.20. Cusano Mutri

Comme vous le savez Aubonne entretient des contacts réguliers avec Cusano Mutri, une charmante bourgade sise aux pieds des Apennins, à 70 kilomètres de Naples.

Une délégation de notre Municipalité s'y est rendue (à ses frais !) lors de la fête des bolets.

Outre la convivialité proverbiale de nos amis italiens, c'est à table, en tyrolienne ou à cheval que l'amitié a été resserrée, en particulier avec ceux qui sont rentrés au pays après avoir passé leur vie active en Suisse.



1.21. Rencontre des chefs-lieux anciens et actuels de la Côte

Cette année, Aubonne a eu l'honneur de recevoir les exécutifs des communes de Cossonay, Morges, Rolle, Gland et Nyon accompagnés des préfets des deux districts.

Ces rencontres, toujours sympathiques, permettent de visiter un site ou une entreprise emblématique, en l'occurrence IKEA, qui a entièrement rénové son magasin et qui œuvre de manière significative pour la protection de l'environnement.

Ces rencontres resserrent les liens des Municipalités et permettent d'échanger et de parler réciproquement de leurs expériences.

2. Sandra Linder, municipale

Dicastère

Domaines, Terrains, Forêts, Pâturages, Vignes
Politique jeunesse, Centre des Jeunes
Instruction publique - ASSAGIE, Cultes
Bibliothèques jeunesse et adultes
Commission Suisse-Etranger
Transports publics



2.1. Commission de naturalisation

2018, année charnière et chargée pour la commission de naturalisation. Un nombre record de dossiers ont été traités cette année. Pour rappel, la modification de la loi sur le droit de cité vaudois au premier janvier 2018 a créé un appel d'air et un dépôt élevé de dossiers en 2017, 47 dossiers représentant 59 candidats (11 en 2016), dont 21 en décembre 2017. La tâche a ainsi été importante tant pour les assistants de sécurité publique (ASP) chargés du rapport d'enquête préalable que pour la commission devant procéder aux auditions. Cette dernière a tenu 8 séances pour entendre 24 candidats. Au final, tous ont pu être auditionnés, hormis une personne dont l'audition a été repoussée pour cause de complément administratif. Trois autres candidats devront également se présenter à une deuxième audition en 2019.

L'automne a également été synonyme de formation, d'une part pour l'administration (greffe et ASP), d'autre part pour la municipale en charge et les membres de la commission en vue de s'approprier les contours de la nouvelle loi. En fin d'année, sept requérants avaient déposé leur demande de naturalisation.

La nouvelle procédure se déroule en trois phases d'une durée totale maximale de 18 mois.

1. Le canton reçoit les demandes et contrôle les conditions matérielles (permis C, durée de résidence, attestation du niveau de français, casier judiciaire, absence de recours à l'aide sociale). Transmission du dossier à la commune.
2. La commune procède au rapport d'enquête, au test écrit de connaissances générales et à l'audition du requérant. Décision d'octroi de la bourgeoisie par la municipalité.
3. Le canton procède aux ultimes contrôles pour s'assurer que la situation du candidat ne s'est pas modifiée et qu'il remplit toujours toutes les conditions matérielles. Octroi de la naturalisation et du passeport suisse.

2.2. Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV)

Deux dossiers principaux du Parc touchent de près notre commune.

Après plusieurs années de gestation et de séances avec les nombreux acteurs concernés (propriétaires, communes, services de l'Etat, organismes de la nature,...), le projet d'Espace découverte et sentier de la fourmi a enfin pu être finalisé et mis à l'enquête en décembre. Ce projet a pour but de renforcer l'attractivité de tourisme doux au col du Marchairuz, par la réalisation d'une salle servant de lieu d'accueil, d'information, de sensibilisation et de valorisation des produits labellisés du Parc et, en outre, par la création d'un sentier didactique à proximité immédiate.



Projet de parcours du sentier de la fourmi

La rénovation du sentier du Sapin Siméon (panneaux notamment) est également intégrée dans le projet d'Espace découverte et sentier de la fourmi. Première réalisation concrète, la pose d'un portail Handicapé à proximité du chemin de la Bûcheronne, a été réalisée, permettant aux personnes à mobilité réduite de se balader dans ce magnifique panorama de manière autonome à la belle saison.

En collaboration avec Morges Région Tourisme et l'Arcam, un projet innovant de panneaux signalétiques voit le jour. Ceux-ci arborent un look identique aux panneaux que l'on peut voir dans les autres parcs naturels régionaux de Suisse. Le contenu est établi en étroite collaboration avec la municipalité, tout en répondant aux critères et valeurs du PNRJV (nature et paysage, économie durable, culture et histoire). L'innovation du projet réside dans le volet interactif, avec QR code, la « chatbox ». Ce volet vise à apporter une complémentarité digitale au volet physique des panneaux en termes d'offres touristiques. Il permet également une mise à jour rapide des informations appelées à évoluer dans le temps. Ce projet est une première en Suisse ! Ces panneaux seront disposés dans neuf communes de la région, dont Aubonne, courant 2019.



Exemple de panneau de parc naturel régional

2.3. Groupement forestier de la Saubrette (GFS)

2018 est une année de chamboulements pour le GFS : Deux nouveaux gardes forestiers entrent en fonction en janvier suite aux retraites d'André Vietti et d'Alain Monney (37 et 32 années de service) et au départ du garde Freddy Golay. Rafaël Kolly est nommé garde forestier du triage 146 dans lequel se trouve la commune d'Aubonne. Quentin Meyer entre en fonction pour le triage 144. Ils collaborent avec M. François Martignier, garde forestier du triage 145, arrivé avec la reprise du groupement du Signal en 2017. Ces changements impliquent une réorganisation avec un garde de moins dès 2018. La secrétaire Gloria Canet est remplacée le

temps de son congé maternité. L'équipe forestière voit sa collaboratrice Sophie Juriens la quitter, en raison de son engagement à la voirie d'Aubonne.

Les nouveaux gardes ont bien pris leurs marques durant cette année. Très rapidement de bonnes relations se sont nouées entre notre garde forestier et la municipalité, augurant d'une excellente collaboration, dans un esprit de dialogue constant. Ainsi, malgré tous ces mouvements, les activités sont menées à la satisfaction du comité et de notre commune en particulier.

Sans comprendre une présence et un soutien régulier de plusieurs membres, en particulier du président et du vice-président, le comité, sous la présidence de Frédéric Rohrbach, municipal à St-George, s'est réuni en séance plénière à 5 reprises et 2 assemblées générales ont eu lieu pendant l'année.

En collaboration avec l'inspecteur forestier, des arbres-habitats ont été déclarés dans nos forêts proches du Marchairuz. Les arbres-habitats sont particulièrement hospitaliers pour différentes espèces animales et végétales. Ce sont par exemple de vieux arbres, des arbres présentant des cavités ou ayant le tronc fendu. Ils peuvent être morts ou cassés. Ils sont laissés à la nature et accomplissent tout le cycle biologique complet en forêt jusqu'à son effondrement et sa décomposition. Ils sont ainsi soustraits à toute exploitation. En compensation, une subvention est octroyée. Les arbres-habitats, comme leur nom l'indique, servent de lieu de vie pour plusieurs espèces, telles le pic-noir, certaines chauves-souris ou chouettes. Ils abritent également prédateurs et parasites d'insectes ravageurs et contribuent à la capacité de résistance de la forêt.

2.4. Alpages

Pour l'équipe de la voirie, le début de la saison a été marqué par l'absence de son chef M. Alain Mathys, tragiquement disparu en novembre dernier; le travail dans les alpages représentait pour M. Mathys le point d'orgue de son activité. On ne peut que relever ici l'excellent travail fourni par toute l'équipe communale dans ces circonstances difficiles.

Les relations avec la Société d'Alpage d'Aubonne et environs, amodiataire de nos alpages, ont été renforcées, suite à un changement au sein de son comité. Cela a permis de poursuivre les relations dans une entente cordiale et directe avec notre service de la voirie, en raison de la reprise au pied levé de ce secteur par le chef des parcs et jardins Julien Bombardier.

Propriétaire de ce magnifique patrimoine en altitude, la municipalité tient à entretenir les chalets qui le composent. Suite au dépôt du préavis 8/18 de réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle, la municipalité a planché sur la rénovation de celui du Pré d'Aubonne, finalisé par le dépôt du préavis 1/19.

2.5. Bibliothèques

Suite au départ à la retraite de la responsable de la bibliothèque adulte, Mme Annie Gachet Grobéty, nos deux structures sont désormais sous la seule responsabilité de Mme Catherine Borruat depuis le 1^{er} juillet 2018. Cette dernière œuvre à la jeunesse depuis 2014.

Jeunesse : Ouverte 8 heures par semaine pour le public et deux classes de l'institution de Lavigny, la bibliothèque compte 327 lecteurs actifs, soit une augmentation de plus de 23% par rapport à 2017. 100 nouvelles inscriptions ont été enregistrées. Les lecteurs ont un large choix de plus de 7500 documents.

Adultes : L'arrivée de la nouvelle titulaire va de pair avec quelques changements. Les plages d'ouverture au nombre de 11 heures ont été modifiées. Les locaux ont été rafraîchis. Un logo a été créé. Une introduction de cotes pour mettre en évidence certaines catégories d'ouvrages (p. ex. auteurs suisses, romans policiers, romans du terroir...) est introduite et sera poursuivie en 2019. On compte 132 lecteurs actifs dont 21 nouveaux depuis la rentrée scolaire et un fonds de plus de 3900 ouvrages. Certains abonnés empruntent uniquement des livres électroniques.



Pour les 2 sections, le renouvellement du fonds se fait d'une part par le recours à Bibliomedia, bibliothèque de prêts à Lausanne, d'autre part par l'acquisition de nouveaux livres.

La vie de nos bibliothèques est également ponctuée d'événements tout au long de l'année, comme des moments de contes, la participation au samedi des bibliothèques ou le vernissage du livre « Petit tour au quartier de la Grenade » de Mme Laurence Marti.

2.6. Commission Suisse-Etrangers CoCHE

Après 8 années d'excellente collaboration, notre enseignante de français, Mme Ines Babic, nous a quittés. Pour sa dernière année scolaire (2017-2018) un 3^e cours a pu être mis sur pied. Il a été maintenu pour la rentrée 2018-2019. Au total, nous avons en moyenne une vingtaine d'élèves, répartis sur 3 niveaux Pré A1, A1 et A2. La nouvelle enseignante, Mme Mahal da Costa est très appréciée des élèves.

La loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) du 23 janvier 2007 exige que chaque commune ait un répondant à l'intégration. Pour la première fois, le canton a réuni les délégués communaux afin de partager quelques pratiques possibles en matière d'intégration. La langue reste invariablement le facteur numéro 1 de celle-ci. A cette occasion, la municipale en charge a présenté les activités de la CoCHE, sur demande d'un responsable cantonal, prouvant qu'une commune peut s'investir sans forcément attendre les injonctions cantonales.

2.7. Centre des jeunes

L'événement phare de cette année 2018 est bien entendu le déménagement du centre. Le recentrage des locaux plus proche des écoles s'avère un changement judicieux. En effet, l'arrivée à la place de la Gare durant l'été coïncide avec une hausse du nombre quotidien de passages de jeunes. De même, la collaboration avec la surveillante de bus et les ASP a pu être renforcée. Une diminution des incivilités dans ce secteur a rapidement été constatée, ce dont nous nous réjouissons.



Nous pouvons saluer l'engagement de l'équipe du centre qui, pendant toute cette période, a su intégrer l'aménagement des nouveaux locaux comme un projet permettant d'associer et de développer le savoir-faire des jeunes, par ex pour de la peinture, de la menuiserie.

De nombreux autres projets, élaborés dans un but pédagogique, de valorisation et de prévention, ont été proposés, comme « d'ici et d'ailleurs » fête inter-culturelle, "Sam dit sport" activité sportive les samedis animé par Sam, « Ramène ta cuisine » atelier de cuisine avec les jeunes, « donjons et dragons » atelier menuiserie et de jeux de rôle, atelier de théâtre clownesque,... Les activités communes aux 3 centres des jeunes ont été les suivantes : Concours Center chef, Europapark et ses pizzas pour diminuer le coût de l'activité, réalisation du film Népal, prévention scolaire.



Suite à la renonciation par Pro Senectute de dispenser des cours d'informatique aux personnes du 3^e âge dans les locaux du centre, cours donnés depuis 2008, il a été décidé de poursuivre l'aventure sous la responsabilité de la commune, pour le plus grand plaisir du formateur et de la dizaine de participants.

Enfin, au rythme trimestriel, une séance est organisée entre les responsables des trois centres d'Aubonne, Gimel et Etoy et leurs municipales responsables afin de traiter de manière commune certains aspects de leurs activités, et de poursuivre la collaboration qui est voulue depuis la création des centres.

2.8. Transports publics

Depuis 2014, le conseil régional du district de Nyon a entamé une étude sur l'amélioration des transports nocturnes le week-end. Comme les lignes de bus n° 725 (Allaman-St-George) et 846 (Allaman-Rolle) sur le bassin versant d'Allaman sont à cheval sur les districts de Nyon et Morges, l'Arcam et les communes concernées ont pu être intégrées dans le projet. Suite aux conclusions du rapport, des négociations ont été entamées avec le canton. Pour notre région, il pourrait en résulter une offre supplémentaire lors de l'entrée en vigueur du nouvel horaire CFF en décembre 2019.

L'introduction d'une ligne de bus reliant les 2 versants du col du Marchairuz les week-ends de la belle saison a connu un réel succès. Aussi, le Parc Jura Vaudois négocie avec le canton pour une offre supplémentaire d'une paire de courses.

Bus pyjama : 2018 est la première année complète d'exploitation avec la commune de Bougy-Villars. Une utilisation régulière par des bodzérans est constatée, ce qui est réjouissant.

2.9. ASSAGIE

Les comptes 2018 bouclent avec une charge pour les communes de CHF 8'468'446.98 ce qui représente une diminution de CHF 356'326.33 par rapport aux comptes 2017 (-4.04%) et une diminution de CHF 222'053.02 par rapport au budget 2018 (-2.56%). La diminution des coûts de transports et des écarts dans les coûts de location expliquent une bonne partie de cette diminution. On peut ainsi considérer l'exercice 2018 comme bon, avec une réduction des coûts à charge des communes, tout en mettant en service le collège du Marais III à Gimel;

Durant l'année 2018, les séances ordinaires du Comité de Direction ont eu lieu toutes les 3 à 4 semaines. Le Codir rencontre les deux directions scolaires régulièrement en plénum dans le but d'une vision commune, Le Codir collabore également avec les différents acteurs actifs autour de la vie scolaire comme les prestataires des transports et de la prévention locale (ASP-Sécurité Publique, TSP-Travailleurs Sociaux de Proximité, Animateurs des Centres de Jeunes etc.). De plus, des délégations du Codir se rencontrent et oeuvrent sur des sujets particuliers (personnel, mobilier, ...) tout comme les municipaux responsables de sites ont de fréquentes rencontres avec le personnel de l'ASSAGIE.

1. Cantines et accueil parascolaire

Comme l'an passé, cette année est marquée par l'augmentation de vente de repas chauds (10%). Cela se traduit par 2261 repas supplémentaires livrés, pour un total de 26'240 sur les 3 sites. La fréquentation reste stable à Etoy. A Aubonne, l'augmentation de demandes d'accueil au Ballon Bleu (élèves de 5-6e) s'accroît d'env. 20% et une nouvelle volée des secondaires plus importante que l'année précédente expliquent ces chiffres. Toutefois, c'est à Gimel que l'on constate l'accroissement le plus important (+36%). Pour Gimel, l'augmentation de fréquentation est surtout due à l'accueil des enfants de 4P à midi, accueil provisoire dans l'attente de l'ouverture d'une UAPE à Essertines qui devrait nous permettre d'absorber, à nouveau, l'entier de ces élèves dans des structures mieux adaptées à leur âge.

A Etoy, un nouveau prestataire a été choisi pour la cantine scolaire, ainsi que pour les UAPE de Lavigny, Etoy et Buchillon. Ce prestataire, « La Coccinelle Verte », privilégie l'utilisation de produits locaux, de saison, et bio

dans la mesure du possible. Outre un gain dans la qualité et l'équilibre des repas, ce changement intervenu au 1er février a également permis de réduire les coûts des menus.

2. Bâtiments

L'année 2018 a été marquée par la construction du Collège du Marais 3 à Gimel et l'adjonction d'une classe sur le site d'Essertines-sur-Rolle. Les écoles de St-Oyens, de Saubraz et du Martinet à Gimel ont été fermées en juillet 2018. Les travaux, ainsi que la réorganisation se sont passés comme prévu.

L'ensemble du mobilier pour ce nouveau bâtiment a fait l'objet d'un préavis, pour un montant de 220'000.-. Pour la première fois, l'ASSAGIE a suivi la procédure de marché public, selon les directives cantonales. La dépense s'est montée finalement à CHF 164'042,30.

3. Transports

Suite à l'entrée en fonction de nouveaux bâtiments dans la zone de Gimel, le transport a été entièrement réorganisé. Ceci a demandé quelques ajustements à la rentrée scolaire d'août 2018. De plus, le nombre important d'élèves secondaires provenant aussi bien de la rive gauche de l'Aubonne que de la zone de Gimel, combiné avec les passagers ordinaires, a nécessité la mise en place de doublures complémentaires à certaines heures.

Le comité de direction a procédé à une vérification détaillée de la facturation des prestations de transports pour l'année scolaire 2017/2018. Les parcours ont été géolocalisés et les temps de conduite détaillés pour chaque course. Ceci effectué, cela permet un détail de facturation plus précis que celui utilisé par Car Postal, basé sur un décompte de deux semaines types. Au final, après négociation avec Car Postal, la facturation des transports scolaire a été réduite de 5% (- CHF 66'000.- sur la part transports hors abonnement).

4. Camps scolaires, culture et sport

Nous relevons une collaboration fructueuse avec et entre les établissements, qui permet d'utiliser les enveloppes allouées par l'ASSAGIE au rythme des projets des enseignants. Néanmoins, nous constatons que le budget dévolu aux activités culturelles et sportives n'a cette année pas été entièrement utilisé. Nous encourageons par conséquent les directions d'établissement à bien communiquer avec leurs enseignants au sujet des montants prévus pour ces activités, en particulier des projets spécifiques au niveau des sites scolaires, voire des établissements.

5. Médecin scolaire

Suite à la démission de la Dresse Montandon, la Dresse Barbezat, pédiatre à Rolle, a été nommée en qualité de Médecin scolaire pour l'EP Gimel-Etoy.

6. Personnel:

Des séances de supervision ont été mises en place pour le personnel des cantines et se poursuivent sur l'année 2019, sur les thèmes suivants:

1. Développement et besoins des enfants et des jeunes
2. Sécurité physique
3. Travail en équipe
4. Attitudes pédagogiques
5. De la punition à la sanction éducative
6. Bien communiquer avec les parents

3. Michel Crottaz, municipal

Dicastère

Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire,
Bâtiments scolaires - Piscine communale, Personnel piscine
Conciergerie



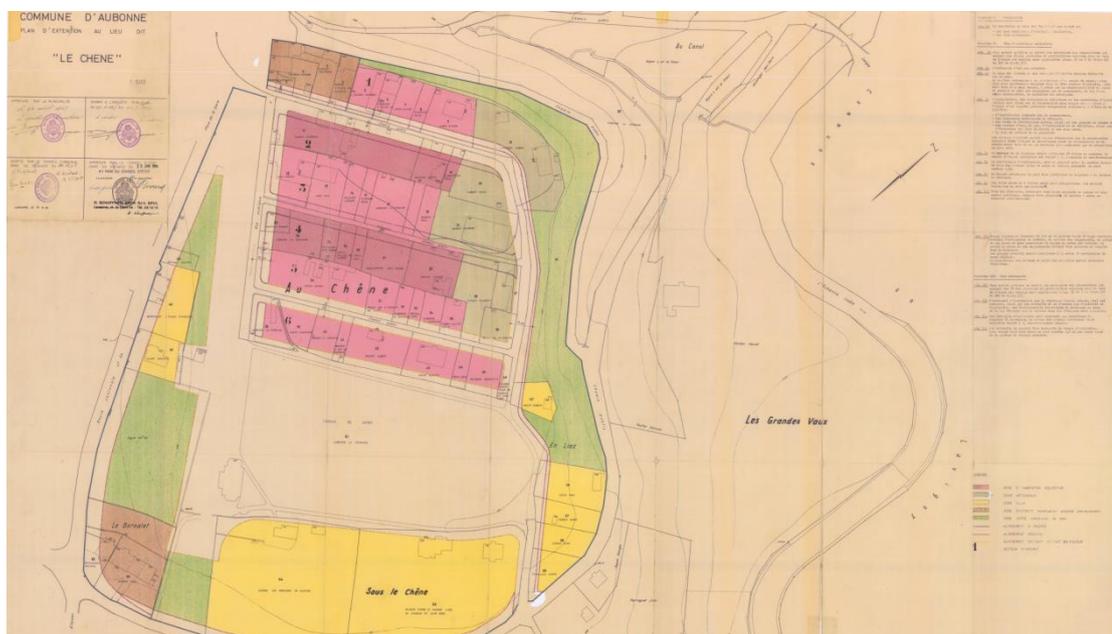
3.1. Aménagement du territoire

Le PGA a représenté une occupation importante pendant une bonne partie de l'année 2018 : les 4 séances avec la commission du conseil on fait suite aux 7 séances de 2017. A cela s'ajoutent l'étude de la nouvelle LATC et ses incidences sur le processus de validation des documents par le Canton, la préparation de la séance du Conseil du 3 juillet, le travail de rédaction avec le bureau GEA des documents à présenter au SDT pour l'accord préalable. Les amendements acceptés le 3 juillet ont été examinés par le SDT, ils seront mis à l'enquête en 2019. Soit dit en passant, le SDT devait nous rendre réponse le 27 décembre 2018 ; celle-ci est arrivée en février 2019.

3.2. Urbanisme

Le Plan de quartier du Chêne a nécessité de nombreuses séances avec le bureau d'urbanisme ABA-Partenaires. Le responsable de projet a changé en cours de route et cela a induit des séances supplémentaires pour la mise à niveau. La mise au point du plan, du règlement RPPA et du document 47 OAT a connu de multiples corrections et des échanges soutenus avec ABA. Puis le SDT a introduit un nouveau procédé d'examen préliminaire sous la forme d'un questionnaire très pointu, ce qui a encore compliqué la tâche et provoqué des heures d'honoraires non prévues dans l'offre. Le retour du Canton concernant ce plan de quartier est prévu pour le printemps 2019.

Le dicastère de l'urbanisme est directement concerné par le sujet crucial et capital de l'aménagement de la Place de la Gare et de l'évitement d'Aubonne. Ce challenge est passionnant pour le municipal. Le dialogue, la recherche et la compréhension de solutions ont pris et prendront encore beaucoup d'énergie et d'attention.



3.3. Piscine

La saison 2018 a été bonne sans être un record. Le début de chaque année est consacré à programmer les achats, les interventions des entreprises chargées de l'entretien des lieux, ainsi que l'engagement du personnel de surveillance des bassins.

Par contre, et c'est le genre de choses que déteste un municipal, la chaudière a rendu l'âme au mois d'avril, lors de sa mise en service, et a dû être remplacée de suite. Par conséquent, dans le but d'être le plus prévisible possible, une somme est réservée au budget 2019 de la piscine pour débiter l'étude d'une révision technique et énergétique du site.

Il apparaît d'ores et déjà évident que les frais de mises à jour des techniques ne pourront pas être intégrés au budget courant. Il est vraisemblable qu'une demande de crédit d'étude sera présentée au Conseil sous forme de préavis.



3.4. Bâtiments scolaires

Le projet de travaux au sous-sol du CCS a été beaucoup plus difficile à traiter que prévu. Comme il a été communiqué à la séance du Conseil du mois de novembre, nous avons décidé de suspendre l'étude. Cette décision a fait suite au relevé précis des installations de ventilation, trop contraignant pour une évolution future.

Les rénovations minimales des vestiaires seront faites avec le budget courant.

La préparation du budget se base sur une écoute des responsables de sites. Nous nous appuyons sur leur connaissance des bâtiments pour évaluer la nécessité des travaux, des réfections (sols, carrelages, sanitaires...), d'améliorations de fonctionnement (stores, électricité, système de badges à la place de clefs...). Les concierges sont soucieux de l'efficacité, de l'économie de moyens et de produits, et d'un travail sur le long terme. L'entente et la confiance sont excellentes. Les choix sont faits selon les disponibilités financières et les décisions de la Municipalité.



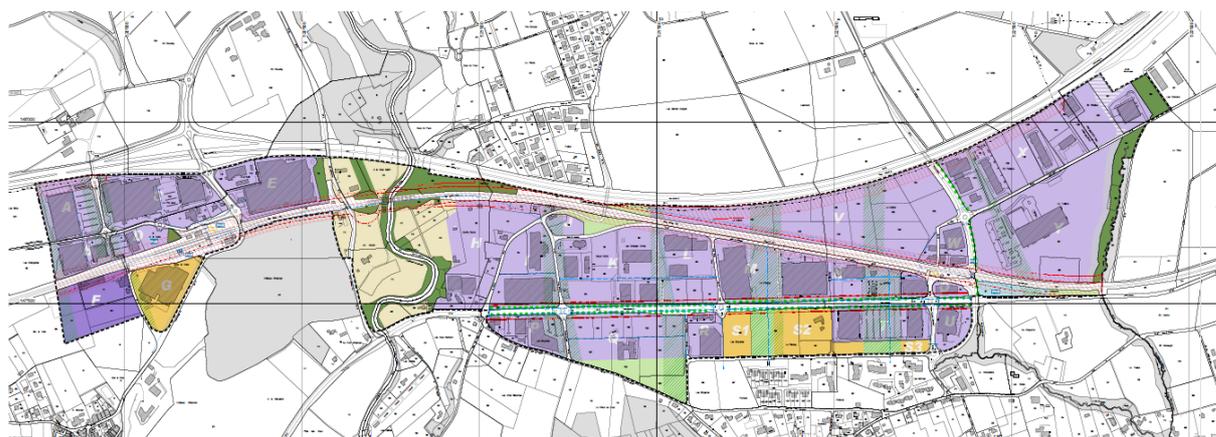
3.5. Littoral Parc

Le site dépend d'un PAC (plan d'aménagement cantonal) mis sur pied dans les années 90. Un tel concept ne pourrait plus apparaître aujourd'hui : trop gourmand en terrains agricoles, il provoque surtout un trafic péjorant le fonctionnement des sorties de l'autoroute.

Un municipal délégué de chacune des quatre communes concernées - Allaman, Aubonne, Etoy et St-Prex-, constitue avec ces collègues le comité exécutif. Celui-ci siège avec des représentants de deux services cantonaux, dont le SDT. L'ARCAM vient en appui dans le cadre de la promotion économique de la région.

Le Comité Littoral Parc décide de l'équipement de parcelles, de la police de construction, de l'évolution du PAC, qui doit être en adéquation avec la LAT. Un nouveau règlement, mis à l'enquête en 2009, peine à être mis en place. Des recours et une procédure difficile ont duré des années, et nous n'en voyons pas encore la fin. De nombreuses séances avec les services cantonaux ont soulevé les questions de mobilité et de pollution (les normes OPair s'appliquent désormais au PAC par extension au PALM). Et pour ne rien simplifier, le règlement du PAC interfère avec le potentiel de densification de la commune d'Etoy. Des solutions de mobilité douce et de transports en communs devraient être trouvées prochainement.

Le représentant de la Commune d'Aubonne veille aux mises à l'enquête de projets qui pourraient surcharger encore les jonctions autoroutières.



3.6. Police des constructions

Le municipal partage au moins une séance par semaine avec le service technique. Nous étudions toutes les demandes touchant les constructions, qui seront traitées ensuite en séance de Municipalité. Nous accueillons aussi les architectes qui ont la sagesse de présenter leurs idées dès le début des démarches (Art. 5 du RPGA). Le municipal valide également tous les courriers envoyés aux citoyens propriétaires.

Les travaux sur les parcelles de la Vieille Ville –mais parfois aussi hors de ce périmètre– sont traités en CCU, où nous convoquons régulièrement les constructeurs pour cadrer les projets. Les échanges sont ouverts et constructifs. En 2018, la CCU s'est beaucoup investie dans le projet de transformation d'une maison située en zone agricole. Même si l'objet est de compétence cantonale, la municipalité est responsable de sa mise à l'enquête. De nombreux échanges avec les propriétaires, les architectes, le SDT, la CCCUA ont eu lieu.

La Police des constructions est un terrain sensible où l'émotionnel intervient de manière récurrente. Le fameux « droit de vue sur les Alpes » – ou autre chose – qui n'existe pas dans la loi, se pose souvent comme argument. Dans les séances de conciliation, le municipal fait tout pour amener un climat de dialogue et si possible d'entente. Son devoir est aussi de démontrer le cadre légal du dossier.

En 2018, il y a eu

- 30 enquêtes publiques (dont 6 à cheval sur 2 années) :
4 hors zone à bâtir, 10 en zone artisanale, industrielle, 16 en zone à bâtir
- 18 autorisations de compétence municipale (111 LATC) :
2 hors zone à bâtir, 1 en zone artisanale, industrielle, 15 en zone à bâtir
- 7 annonces d'installations solaires (soumises au devoir d'annonce):
1 hors zone à bâtir, 1 en zone artisanale, industrielle, 1 en ZIP, 4 en zone à bâtir.

3.7. Divers

La charge de Municipal ne se compte pas seulement en heures effectives. Certes, les décisions se prennent avec le support des lois, tout particulièrement pour l'urbanisme et la police des constructions. Mais, la réflexion, l'analyse, l'écoute, les échanges soit avec les collègues soit avec les collaborateurs, participent au processus. Le travail de rédaction représente une part non négligeable de temps.

Certains sujets envahissent le quotidien et parfois la sphère privée, avec leur cortège d'émotions. Ce temps appartient à la sensibilité de chacun et ne peut pas être évalué.

Les décisions appartiennent au collège, ce qui reste une particularité très appréciable de notre système helvétique. Un municipal doit être convaincu pour convaincre. Convaincre le collège qui adoptera la décision finale, puis convaincre le Conseil ou le citoyen. La force d'un municipal réside dans le collège, et le collège se construit avec la force de chaque municipal.



Ensemble, plus forts

4. Jean-Christophe de Mestral, municipal

Dicastère

Finances, Informatique
Mobilité et circulation, Rues et places (chaussées), parcage
Sécurité publique, Police, Feu, Protection civile
Energies

Finances



4.1. Présentation générale des comptes 2018

Introduction

A la première lecture, le résultat final présenté pour l'année 2018 paraît bien éloigné des prévisions budgétaires. En effet avec un résultat quasi à l'équilibre (-Fr. 20'429.04) contre un déficit programmé de Fr. 827'800.--, l'écart semble important.

Toutefois, en consultant plus attentivement les pages du rapport des comptes qui résument les charges et revenus par nature (pages 3 et 4), nous nous apercevons que ces écarts sont identifiables rapidement et se situent dans les recettes conjoncturelles et les taxes de raccordement (imprévisibles) et de facto en compensation dans la facture sociale et la péréquation.

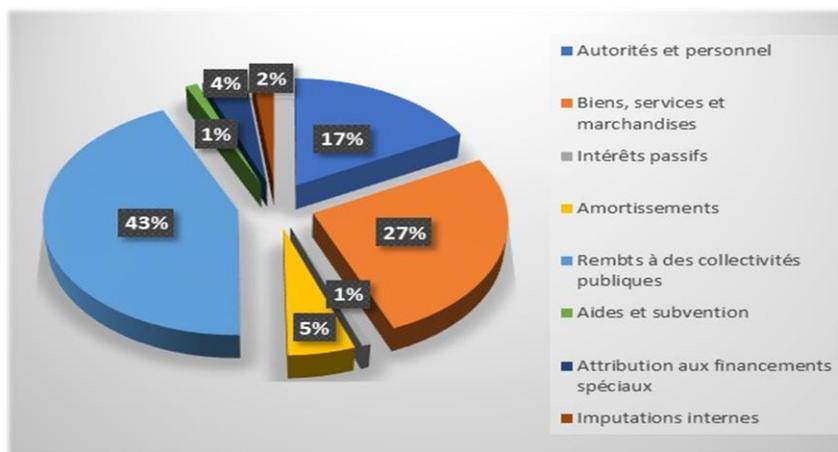
La marge d'autofinancement dégagée de 2,5 mios a permis le financement des investissements réalisés durant l'exercice et qui dépassent juste le million.

Cela peut paraître étonnant que malgré une marge d'autofinancement importante un déficit soit présenté. La comptabilité des communes impose une attribution des excédents réalisés dans les chapitres couverts par une taxe (déchets, épuration, raccordement eau, etc...). Ainsi, nous avons été contraints de reverser près Fr. 940'000.00 aux différents fonds affectés. Pour le reste, les amortissements budgétaires contribuent également à diminuer le résultat final.

Au final, en enlevant les éléments à caractère exceptionnels, les dépenses courantes demeurent stables et très bien maîtrisées.

4.2. Charges de fonctionnement

N°	Libellé	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart	
				en CHF	en %
30	Autorités et personnel	6'003'199	6'228'500	-225'301	-3.62%
31	Biens, services et marchandises	9'222'740	9'018'600	204'140	2.26%
32	Intérêts passifs	234'303	264'500	-30'197	-11.42%
33	Amortissements	1'815'219	1'420'700	394'519	27.77%
35	Rembts à des collectivités publiques	15'100'188	12'587'900	2'512'288	19.96%
36	Aides et subvention	365'769	362'500	3'269	0.90%
38	Attribution aux financements spéciaux	1'349'622	523'100	826'522	158.00%
39	Imputations internes	675'192	664'700	10'492	1.58%
TOTAUX		34'766'233	31'070'500	3'695'733	11.89%



pour le **Groupe 30**

Ecart **-225'301** **-3.62%**

Le renouvellement de notre police d'assurance perte de gains maladie, par une procédure ouverte des marchés publics a permis de réduire les primes de manière conséquente. Les écarts sur les traitements proviennent principalement des postes vacants suite à des départs et du report de l'engagement d'un nouvel apprenti au mois d'août.



pour le **Groupe 31**

Ecart **204'140** **2.26%**

Toutes les différentes natures sont inférieures aux prévisions, notamment pour l'entretien des bâtiments et les frais d'évacuation des déchets et des boues d'épuration. Par contre, les frais d'achat d'énergies sont hausses, particulièrement l'achat de gaz destiné à la revente.



pour le **Groupe 32**

Ecart **-30'197** **-11.42%**

L'écart provient essentiellement des intérêts des dettes à court terme. Nous avons transféré une partie de notre dette à long terme sur du court terme pour pouvoir bénéficier des taux très attractifs et même négatifs. Le taux moyen de notre dette s'élève actuellement à 0,98% !.



pour le **Groupe 33**

Ecart 394'519 27.77%

Les amortissements budgétaires qui s'élèvent à Fr. 1'297'500.-- respectent le budget. La différence se porte sur les autres amortissements du patrimoine financier qui proviennent des différents investissements et selon le respect des conclusions des préavis respectifs.



pour le **Groupe 35**

Ecart 2'512'288 19.96%

Notre part à la facture sociale et à la péréquation directe est directement liée à nos recettes fiscales. Nos revenus très importants et exceptionnels sur les impôts conjoncturels (mutations/successions/donations/gains immobiliers et frontaliers) font l'objet d'une ponction directe de 50% et 30% pour l'impôt des frontaliers. Cette ponction permet d'alimenter la première couche de la facture sociale. Sans entrer dans des termes trop techniques, la modification puis la suppression de l'écrêtage de notre point d'impôt nous pénalise très fortement.



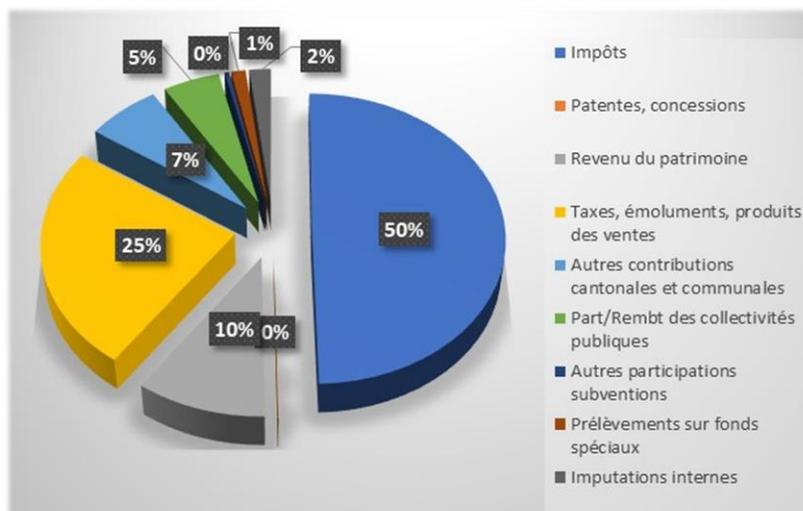
pour le **Groupe 38**

Ecart 826'522 158%

Les attributions budgétaires sont respectées. Le différentiel provient des attributions obligatoires sur les services affectés par des taxes.

4.3. Revenus de fonctionnement

N°	Libellé	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart	
				en CHF	en %
40	Impôts	17'251'485	15'860'000	1'391'485	8.77%
41	Patentes, concessions	15'418	12'000	3'418	28.48%
42	Revenu du patrimoine	3'503'357	3'483'000	20'357	0.58%
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	8'598'189	7'148'900	1'449'289	20.27%
44	Autres contributions cantonales et communales	2'331'188	950'000	1'381'188	145.39%
45	Part/Rembt des collectivités publiques	1'778'113	1'858'000	-79'887	-4.30%
46	Autres participations subventions	142'484	11'000	131'484	1195.31%
48	Prélèvements sur fonds spéciaux	450'378	255'100	195'278	76.55%
49	Imputations internes	675'192	664'700	10'492	1.58%
TOTAUX		34'745'804	30'242'700	4'503'104	14.89%





pour le **Groupe 40**

Ecart 1'391'485 8.77%

Les droits de mutations, successions et donations représentent le 40% de cet écart. L'impôt des personnes physiques a légèrement évolué, notamment l'impôt à la source qui n'est pas régulier. Pour les personnes morales, les prévisions sont respectées.



pour le **Groupe 43**

Ecart 1'449'289 20.27%

- Emoluments permis de :	+68'000
- Vente de matériel :	+37'000
- Taxes de raccordement eau-EU/EC-gaz :	+ 415'000
- Taxes d'entretien et épuration :	+ 115'000
- Vente d'eau :	+ 125'000
- Vente de gaz :	+515'000
- Remboursements d'assurances sur traitements :	+ 122'000



pour le **Groupe 44**

Ecart 1'381'188 145.39%

Gains immobiliers pour Fr. 1'448'074 et ristourne de l'impôt sur les frontaliers pour Fr. 883'114.



pour le **Groupe 46**

Ecart 131'484 1195.31%

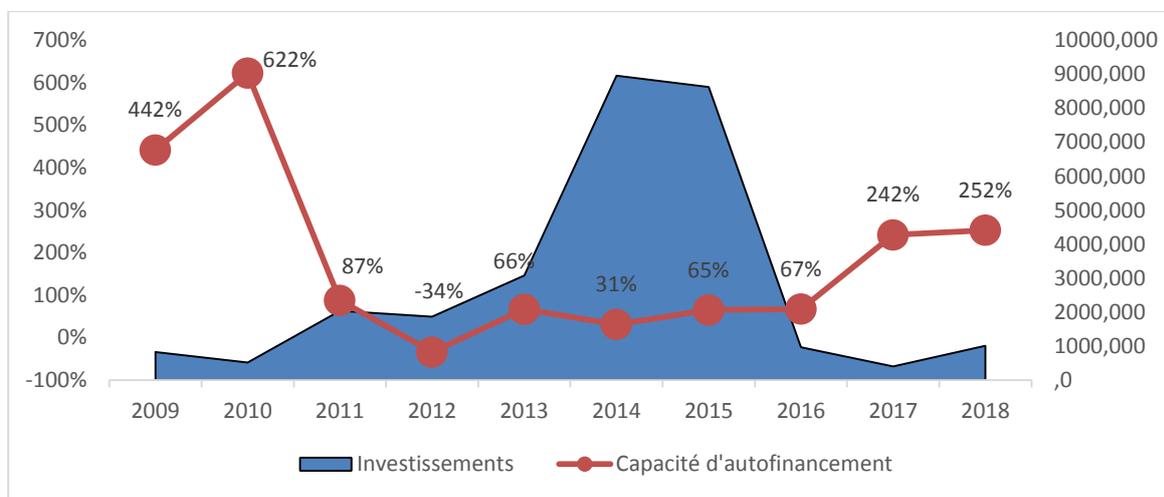
Liquidation du Syndicat AF des Vignes à fin 2018 avec un solde en notre faveur.

4.4. Investissements

Les investissements pour l'année 2018 se sont élevés à Fr. 1'007'556 qui se répartissent comme suit :

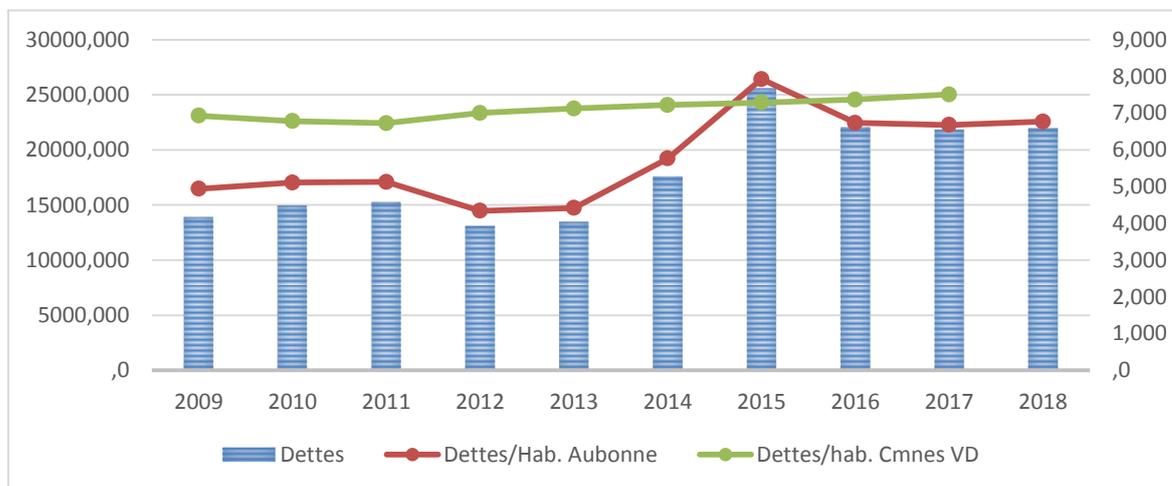
-	Mise aux normes terrains de football	81'571	Terminé
-	Début chantier séparatif Temple/Amiral-Duquesne	425'207	En cours
-	Début chantier trottoir/abri bus Abraham-Hermanjat	51'830	En cours
-	Crédit d'études caserne Chetry	25'500	Terminé
-	Rénovation de la façade de la Tour du Château	136'821	Terminé
-	Crédit d'études réfection sous-sol CSCC	34'276	Terminé
-	Restauration et réaménagement des Halles	228'169	Terminé
-	Début travaux réfection toiture Pré de Rolle	4'300	En cours
-	Révision du Plan de quartier du Chêne	19'883	En cours

Au vu de notre marge d'autofinancement importante et qui dépasse le montant des investissements, notre capacité d'autofinancement s'élève à 252%. Idéalement ce ratio ne devrait pas descendre en dessous de 80% sur une moyenne de 10 ans (184%)



4.5. Endettement et trésorerie

Comme le démontre le graphique ci-dessous, notre dette liée à des instituts financiers a été stabilisée depuis la conclusion des emprunts du collège du Cœur du Chêne entre 2014 et 2015. La dette par habitant, représentée par les deux courbes demeure de plus en dessous de celle de l'ensemble des communes vaudoise.



4.6. Fiscalité

Le 4 septembre 2018, le Conseil communal s'est prononcé favorablement à une hausse d'impôts de deux points demandée par la Municipalité et a fixé l'impôt communal à 70% de l'impôt cantonal de base dès 2019.

2018 a été la première année de perception de l'impôt communal sur les chiens par l'Etat de Vaud, suite à la remise souhaitée par la Municipalité en 2017. La simplification pour le contribuable qui ne reçoit plus qu'un bordereau et pour notre bourse qui ne gère plus cette facturation et le contentieux, conforte la Municipalité dans ce choix de rationalisation. Il est vrai qu'il s'agissait d'une facturation gourmande en temps pour la gestion des données et le suivi du contentieux, mais avec un rendement relativement faible (Fr. 20'000.--).

La réforme fiscale des entreprises vaudoise (RIE III) prendra ses effets au 1^{er} janvier 2019 avec une baisse du taux d'imposition du bénéfice des sociétés à statuts ordinaires de 21,6% à 13,8% (-36%). Les compensations liées notamment à la suppression des forfaits fiscaux pour les sociétés à statuts spéciaux (multinationales) et donc une augmentation de l'imposition de leur bénéfice n'a pas été acceptée dans un premier temps par le peuple. Une nouvelle votation est prévue en mai 2019 et, en cas d'accord, permettrait à la Suisse de se mettre en conformité aux exigences de l'OCDE et de l'UE et éviter ainsi la célèbre liste noire.

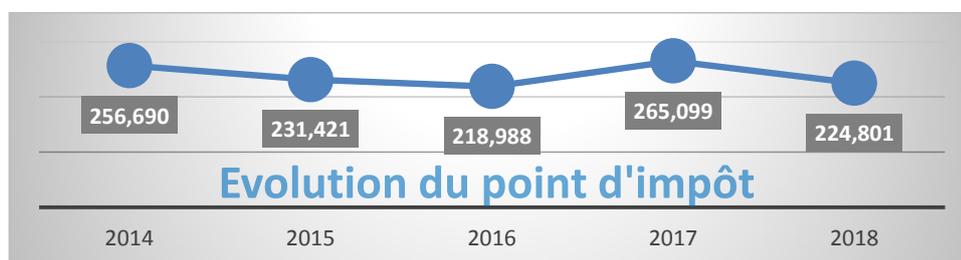
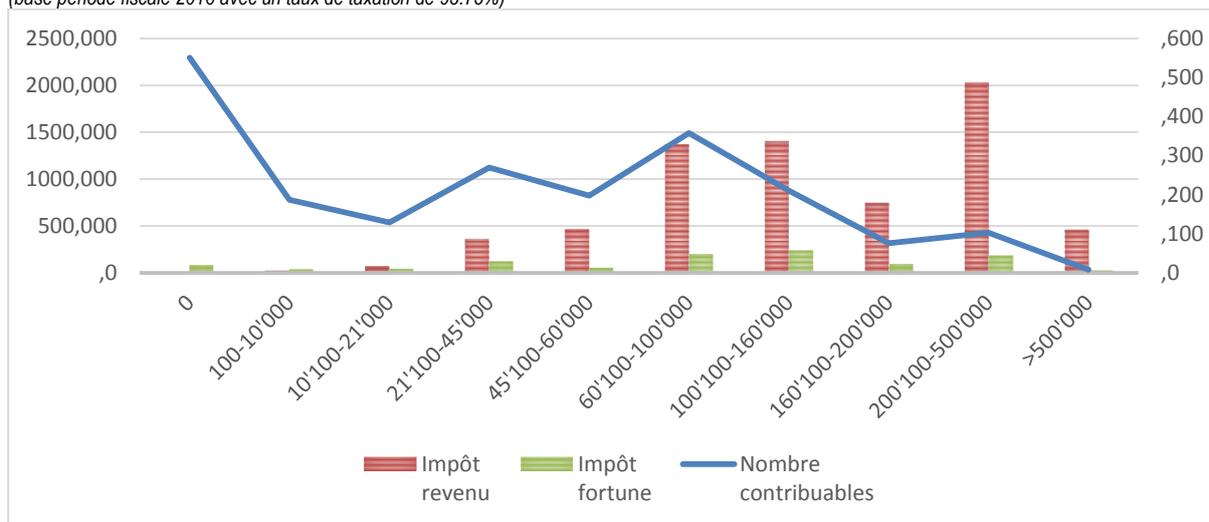
Sur un plan cantonal, cette acceptation apporterait les retours espérés d'une part par l'augmentation de l'impôt sur le bénéfice et, d'autre part par la péréquation intercantonale.

Pour nos finances communales, un accord a été signé entre les associations de communes et l'Etat. Cet accord vise dans un premier temps à une compensation unique de CHF 50 mio aux communes, répartis sur la base du rendement de l'impôt sur le bénéfice des années 2015 à 2017. Cette compensation sera considérée comme un impôt et donc soumise au système péréquatif. En résumé c'est comme aux cartes, il faut donner pour recevoir...

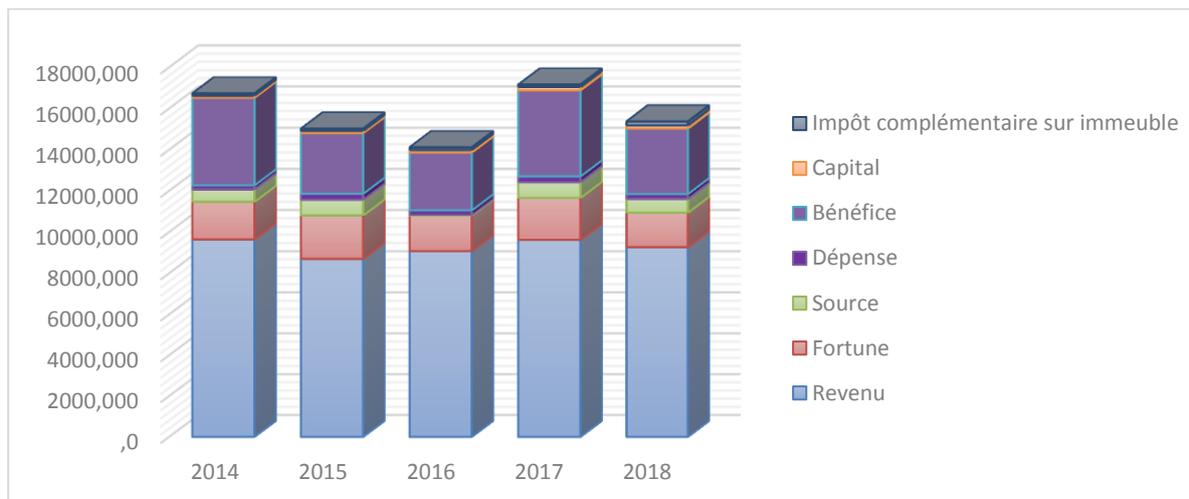
Voici différents graphiques qui illustrent la composition de de nos recettes fiscales :

Impôt sur le revenu et la fortune par classe

(base période fiscale 2016 avec un taux de taxation de 95.75%)



Structure du rendement des impôts ordinaires par type de contributions

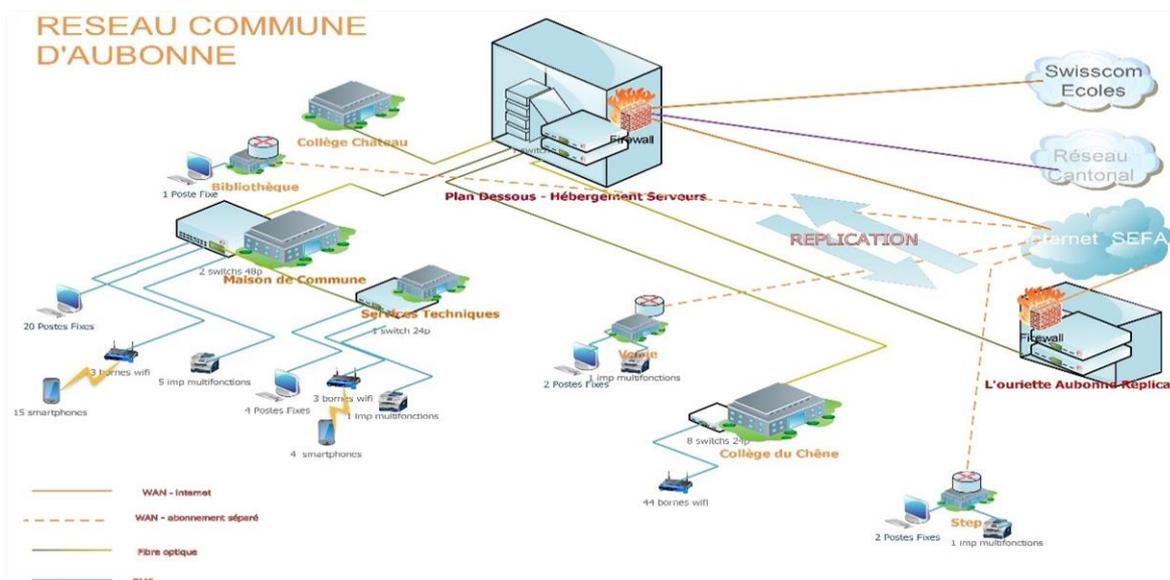


4.7. Informatique

Notre parc informatique est complet et fait l'objet d'un renouvellement par tournus (services). Pour 2018, c'est la bourse qui a bénéficié de cette rotation. A noter que les remplacements de postes se font en règle générale par des boîtiers qui permettent une connexion sur les serveurs mais sans disque dur intégré. Ce principe permettra, d'une part de limiter les coûts de renouvellement (matériel et déploiement) et d'autre part augmente la sécurité du réseau puisqu'il n'y a plus d'installation possible de logiciels ou autre sans passer par l'administrateur système.

Une importante migration de nos deux logiciels communaux (contrôle des habitants, facturation, comptabilité, salaires, cadastre, etc..) a été programmée pour le mois de mai 2019. Les travaux de validation de la nouvelle version ont débuté également fin 2018. Cette mouture permet la correction de certains bugs ou vœux des communes, permet plus de mobilité et évolue considérablement au niveau de son ergonomie.

Ci-dessous le schéma du réseau informatique de notre commune :



4.8. Sécurité Publique

La sécurité publique a effectué nombre de missions et d'activités, petites et grandes, en servant au mieux notre collectivité. Certes, recevoir une amende de la part de nos Assistants de Sécurité Publique n'est pas agréable, mais au final, c'est bien dans l'intérêt général que cela se passe. Ce sont donc 53'048 francs qui ont été perçus au cours de l'année, en légère baisse par rapport à 2017, qui se situait à 60'010 francs. Contrôle du parcage, mais aussi des zones « bordiers autorisés », parfois avec l'appui de la gendarmerie, ont été effectués.

Fin 2018, nous avons entamé la procédure de renouvellement de notre logiciel amendes, l'actuel n'étant plus développé. C'est l'occasion de se mettre au goût du jour avec un système couplé à l'informatique et à la comptabilité communale, avec une option, dès le feu vert obtenu des autorités cantonales, permettant l'usage des « Q-codes », plus simples et plus rapides, même pour l'amendé. Le choix s'est porté sur une nouvelle solution qui était précédemment réservée aux grandes villes et qui a été allégée dans une version pour les plus petites collectivités. Les travaux d'implémentation se poursuivent au début de cette année pour obtenir une version beta vers la fin du 1^{er} semestre.

Ce sujet étant réglé, c'est fort heureusement que le gros des activités ne concerne pas la répression, mais davantage la prévention et le service aux citoyens.

1. Panneaux indicateurs

Les panneaux subissent l'outrage du temps, tout comme les peintures au sol. Il devient parfois difficile de déchiffrer correctement des indications et la responsabilité de la Commune est de s'assurer que lesdits panneaux soient correctement lisibles. Ceci a amené la sécurité publique à mettre sur pied un programme de remplacement progressif des vieux indicateurs et en particulier, à créer un inventaire précis, avec photos, de toute la signalisation de la ville, ce qui a également permis de contrôler la légalité de ces panneaux.

2. Police du commerce, police du feu

La sécurité publique est également intervenue dans le domaine de la police du commerce et de la police du feu. Il s'agit de s'assurer que les restaurants et les commerces de notre ville remplissent bien les conditions d'octroi de licences du point de vue de la sécurité. Le domaine est relativement complexe ; c'est pourquoi la commune s'est attachée les services d'un professionnel de la branche en appui à la sécurité publique, charge à cette dernière de s'assurer du suivi des dossiers et d'organiser le contrôle final en présence des personnes compétentes. Afin d'assurer une certaine indépendance dans la commune pour les cas simples de police du feu et du commerce, notre responsable ASP, Mme Rachel Blaser, s'est inscrite à une formation adéquate. Il s'agira de s'assurer que tout ce qui est sous la responsabilité de la commune dans ce domaine est en place, fonctionnel et conforme à la réglementation.

3. Places de parc

Nos ASPs sont constamment à l'affût de nouveaux espaces à marquer en place de parc. En particulier, le parking du chemin de la Colline a été aménagé et ouvert. Il reprend les mêmes conditions que l'ancien parking du haut de ville.

Il faut encore signaler qu'un plan précis des places de parc a été réalisé dans le but de le mettre sur le site web de l'ARCAM.

4. Place de l'Ancienne Gare

Cette place donne quelques cheveux gris aux personnes responsables de la sécurité des élèves. En effet, il n'est pas aisé de faire cohabiter à la fois les automobiles, les bus et les élèves, parfois un peu turbulents, sur cette place. L'accès aux bus n'était pas organisé de façon sécuritaire et nos ASPs, en collaboration avec l'exploitant des bus et l'ASSAGIE, ont imaginé une solution permettant d'isoler les écoliers de la zone de circulation des bus et de mieux organiser l'embarquement et de débarquement.

Une des patrouilleuses s'est retrouvée indisponible, et les ASPs ont temporairement rempli sa fonction à hauteur de 45 heures.



5. Piscine

Un système d'alarme obsolète, non relié à une centrale, et dont la plupart des détecteurs étaient non alimentés a nécessité un remplacement. Même si les cas d'intrusions dans les locaux administratifs et la cuisine de la piscine ont été rares par le passé, il était nécessaire de ne pas trop tenter la chance plus avant et d'installer un nouveau système, relié à une centrale ayant la possibilité de faire immédiatement une « levée de doute » et de contacter la police le cas échéant.

Par ailleurs, nos ASPs patrouillent régulièrement sur le terrain de la piscine pendant la belle saison afin de discuter avec les jeunes dans le cadre de la prévention drogue et alcool.

6. Tapage diurne et nocturne

L'été est en général propice aux activités bruyantes, l'alcool n'étant pas entièrement étranger à ces phénomènes. Par exemple, nos ASPs ont été amenés à effectuer des patrouilles et des surveillances vers le lavoir des Fossés-Dessous, suite à des plaintes. Ces démarches ont porté leurs fruits, puisqu'une dizaine de jeunes ont été interpellés et convoqués au poste avec leurs parents, ce qui est la procédure habituelle. Quelques sentences municipales ont été à cette occasion prononcées pour consommation d'alcool, littering et bruit...

Il a fallu aussi intervenir dans le parking Vergers du Poyet, abri de quelques jeunes pendant la saison moins clémente. La gendarmerie a volontiers collaboré et participé aux discussions et y ont effectué des patrouilles. Pour des raisons juridiques, il a été nécessaire de mettre à ban le parking.

7. Service de piquet

2018 marque l'année où la sécurité publique, par M. Fabien Roy, a été enrôlé dans l'équipe de piquet de la commune.

8. Règlement de police

Notre règlement de police se fait vieux (1976) et mérite un coup de jeune. Ceci était déjà reconnu de longue date, mais nous avons convenu dans le cadre de la fusion Aubonne-Montherod que ce règlement attendrait la phase « post-votation ». Si la préparation de ce document relève essentiellement du travail des municipaux concernés des deux communes, l'expérience de la sécurité publique sur le terrain a constitué un atout important pour s'assurer des détails, raison pour laquelle ce service a été sollicité.

9. Expositions et manifestations

La sécurité publique est mise à contribution de manière importante lors des diverses manifestations organisées dans notre ville. Pour le festival Albona, par exemple, il a fallu organiser toute la signalisation et dans le cas d'Aubonne Expo, il a également été nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement du parcage. Juste deux exemples parmi les nombreuses activités présentes sur le sol aubonnois.



10. Divers

Les activités mentionnées ci-dessus ne représentent qu'une petite partie de l'activité courante de notre sécurité publique. Nous pouvons encore mentionner :

- Gestion des macarons parking
- Renseignements à la population
- Contrôle de l'eau de la piscine
- Contrôle des procédés de réclame
- Police rurale : haies, arbres, élagage...
- Contrôle et mise à disposition de matériel de signalisation lors de chantiers, déménagements, mariages
- Collaboration avec les communes voisines
- Police des chiens
- Contrôle de l'occupation du domaine public
- Contrôle sacs poubelles
- Naturalisation
- Gestion de la vidéosurveillance
- Etc...

Cette liste n'est pas exhaustive.

4.9. Statistiques de la criminalité

L'année 2018, au niveau du canton, a été dans l'ensemble bonne avec une baisse de 4% des infractions au code pénal (CP) et une baisse de 32 % des infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup).

A Aubonne, on relève les chiffres suivants :

- Infractions au code pénal : + 22% à 276 cas. Il s'agit surtout des atteintes au patrimoine et, plus spécifiquement, des vols (y compris ceux d'importance mineure) à 116 cas, ainsi que des vols par effraction, qui passent de 19 à 43 cas. Cette situation touche une grande partie de la région.
- Infractions LStup : -31 %, en ligne avec le canton. Mais ce dernier chiffre est à prendre avec précautions, le nombre de cas à Aubonne (11) étant trop faible pour établir une statistique fiable.

4.10. SDIS Etraz-région

Le SDIS Etraz-région a connu une année 2018 mouvementée, puisque les pompiers sont sortis à 221 reprises sur les 29 communes qui le constituent. Il s'agit d'un record pour cette formation. Et, pour citer le journal « La Côte », « ...Dans le détail, on dénombre 45 alarmes automatiques, 49 feux, 70 inondations et événements naturels (soit 23 inondations et 47 événements naturels pour un total de 25 en 2017) et 13 sauvetages, dont 7 d'animaux. Au total, 1330 intervenants ont été engagés pour 2875 heures d'interventions. »

4.11. Environnement et politique énergétique

Les objectifs de politique énergétique se déclinent à court, moyen et long terme.

A court terme, les points importants pour 2018 sont :

- Prise en compte systématique de la dimension énergétique dans les plans directeurs d'aménagement du territoire. Le projet de loi cantonale sur l'énergie en fait d'ailleurs une obligation.
- Développer et soutenir le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique chez les privés : c'est un travail en cours, qui pourra se matérialiser suite à l'arrivée du nouveau chef de service des services techniques. La commission « énergie » qui se charge de confirmer les distributions des diverses subventions a reçu plusieurs suggestions intéressantes de la part de conseillers communaux et de citoyens. Ces suggestions feront l'objet d'une évaluation de la part des membres de la commission en vue de leur intégration dans la directive municipale. Le principe est d'augmenter les dépenses du fond de manière raisonnable en faveur des citoyens et des réalisations communales. Bien entendu, la communication de ces modifications va de pair avec leur entrée en vigueur.
- Achats responsables de biens et de services : une directive à ce sujet a été rédigée et est entrée en vigueur en mai 2018 dans l'administration communale. Elle a pour but « de donner des lignes directrices en matière d'achats (biens et services) dans le cadre des activités communales en se basant sur les principes de développement durable. Elle s'adresse à l'ensemble des collaborateurs responsables et/ou chargé des achats ». Cette directive se base sur quatre principes :
 - Achats durables : les achats effectués en fonction de critères de durabilité. Les administrations communales montrent ainsi l'exemple et contribuent au développement et à la mise sur le marché de produits durables.
 - Evaluation du besoin : Avant chaque achat, il est fondamental de vérifier si celui-ci est nécessaire ou s'il existe des alternatives. Il est recommandé de réduire le volume des produits consommés.
 - Elimination : Une fois que les produits ont servi, ils doivent être éliminés et/ou recyclés de façon écologique.
 - Le présent standard Achats responsables de la commune d'Aubonne s'applique à une sélection de cinq domaines qui couvre la majorité des achats réalisés au quotidien. Il est encouragé d'étendre ces mêmes principes aux autres domaines non spécifiquement couverts dans cette directive.

A moyen et long terme, nous pouvons mentionner les activités suivantes, qui ont déjà démarré :

- Suivi énergétique des bâtiments : plusieurs logiciels (Stratus, Signaterre, Pepsimmo, Care Office, AS-Tech...) ont été évalués et, au final, la solution Excel a été retenue, plus simple, plus économique et plus légère. De cas en cas, il sera possible d'obtenir une analyse au moyen logiciel EPIQR. Le suivi de mettra en page progressivement, en fonction des disponibilités des collaborateurs du service technique et en tout cas lors des rénovations sur un bâtiment.
- Valorisation du bois-énergie, notamment lors de la construction de nouveaux bâtiments.
- Etude des possibilités de valorisation des rejets de chaleur de l'industrie, des arts et métiers et des STEP, en particulier dans le cadre de la nouvelle station d'épuration, tout comme pour l'étude pour la valorisation du potentiel biogaz.

- Mobilité électrique : collaboration avec la SEFA par la mise à disposition de places de parc aux Fossés Dessous (stations de recharge). Les propositions de type « publicbike » sont également à l'étude.
- Formation des employés et responsables communaux à l'optimisation énergétique dans le bâtiment : le programme « Energo » se poursuit, avec des points réguliers avec les responsables de site sur les mesures à entreprendre en vue de réduire la consommation d'énergie et d'eau. Les recommandations sont immédiatement appliquées et leur efficacité évaluée. Le programme s'étale sur trois ans et neuf bâtiments sont concernés, à savoir :
 - Centre sportif du Chêne
 - Collège du Chêne
 - Cœur du Chêne
 - L'Esplanade
 - Bâtiment Modules
 - Hôtel et Maison de Ville
 - Ecole Ménagère
 - Château
 - Salle Hermanjat

4.12. Fonds de réserve pour la promotion d'énergies renouvelables

En 2018, les subventions attribuées ont été :

- Vélos électriques : Fr. 7'573.80
- Panneaux solaires : Fr. 2'600.--
- Remplacement de fenêtres, isolation toiture/façades : Fr. 29'511.--

Etat du fonds au 31 décembre : Fr. 500'000.--

5. Pascal Lincio, municipal

Dicastère

Affaires sociales, ARASMAC, AJEMA, Petite enfance
Affaires culturelles, tourisme, sports, société locales, Arboretum
Parcs, Jardins, Cimetières, Chemins, jardins potagers cours d'eau
Voirie
Déchets, Déchetterie intercommunale



5.1. Affaires sociales - ARASMAC (CSR - AAS - CRD - AJEMA)

La gestion courante des affaires sociales est effectuée dans notre canton par les 10 associations régionales pour l'action sociale (ARAS), réparties sur le territoire cantonal.

ARASMAC Constituant l'une de ces dix associations actives dans ce secteur, l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) est une association intercommunale composée des 62 communes du district de Morges et qui couvre une population de près de 82'000 habitants. Le comité de direction (Codir), composé de 7 membres élus par l'assemblée générale de l'association, s'est réuni 13 fois au cours de l'année 2018. Pour en faciliter le fonctionnement, il travaille aussi par le biais de délégations, chargées de l'examen de questions spécifiques (RH, réseau AJEMA, infrastructures et locaux).

L'ARASMAC a pour mission :

1. *L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes, y compris la relation avec la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp), CSR*



Concrètement, la gestion de ces tâches est effectuée par un Centre social régional (CSR), qui gère les prestations versées au titre du Revenu d'insertion (RI). Le Revenu d'Insertion (RI) garantit l'existence aux personnes dans le besoin, favorise leur indépendance économique et personnelle et assure leur intégration sociale et professionnelle. L'aide sociale ne se limite pas aux seules prestations financières, mais comprend aussi un catalogue de mesures comprenant un soutien psychosocial, des mesures de prévention, un appui social, ainsi que des mesures d'insertion professionnelles (en collaboration avec l'ORP) et sociales.

Le Revenu d'Insertion est accordé à toute personne qui se trouve dépourvue des moyens nécessaires pour satisfaire ses besoins vitaux et personnels indispensables, indépendamment des causes de la situation d'indigence. Il faut préciser à cet égard qu'une franchise est appliquée sur les revenus afin de favoriser la reprise et le maintien d'une activité lucrative (art 31 LASV et art 25 RLASV). Le requérant ne doit pas avoir une fortune dépassant Fr. 4'000.- pour une personne seule, Fr. 8'000.- pour un couple + Fr. 2'000.- par enfant, mais ne peut dépasser Fr. 10'000.- par famille et dès 57 ans révolus CHF 10'000, quelle que soit la situation familiale.

Dans notre région d'action sociale, plus de 880 dossiers financés en moyenne par mois ont été payés en 2018 par le CSR, contre 895 en 2017, soit une baisse d'environ 15 dossiers par mois. Le montant des prestations versées a représenté en 2018 Fr. 22'644'649, en diminution de Fr. 51'852 par rapport à 2017. Cette baisse est

à mettre en relation avec le contexte économique favorable du canton avec une période dite de plein emploi, ainsi qu'avec des mesures de réinsertion ou de formation adaptées aux jeunes adultes.

Parmi les changements qui ont marqué l'année 2018, il faut relever :

- Le transfert de compétences des dossiers RI de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCPT) repris par les Autorités d'application (nouvelle Directive entrée en vigueur le 6 mars 2018) ;
- La mise en place, à compter du 1^{er} octobre 2018, de nouvelles normes RI avec la simplification d'un certain nombre de frais particuliers ;
- Une nouvelle procédure relative à la révision des dossiers faisant suite à la nouvelle directive du Service de prévoyance et de l'action sociale (SPAS).

En 2018, le service des enquêtes a procédé à 31 enquêtes au sein du CSR de Morges, ainsi qu'à 4 enquêtes préalables, suite à des signalements.

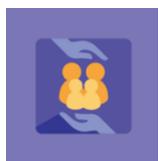
2. L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances sociales (RAAS), AAS



Les Agences d'assurances sociales (AAS) ont pour mission de donner aux usagers des renseignements sur les assurances sociales suisses et de les soutenir également dans diverses démarches administratives. Elles traitent notamment des questions relatives aux prestations complémentaires, aux rentes AVS, aux allocations familiales ou encore aux affiliations de personne à l'AVS (sans activité lucrative ou de condition indépendante). Elles s'occupent également d'effectuer les paiements auxquels les bénéficiaires ont droit ou d'établir les factures nécessaires. Tout au long de l'année, elles collaborent étroitement avec la Caisse cantonale AVS de Vevey, ainsi qu'avec l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM), constituant l'organe de contrôle en matière d'obligations d'assurance vis-à-vis de l'assurance-maladie pour les personnes domiciliées en Suisse ou travaillant en Suisse (frontaliers).

Une restructuration importante a été entreprise au cours de l'année 2018 par la fermeture définitive à fin juin des agences d'Aubonne, de Prévèrenge et de Saint-Prex, qui ont été regroupées à Morges. L'AAS de Morges-Est dessert dorénavant les citoyens de 24 communes du centre-est de notre district, alors que l'AAS de Morges-Ouest, nouvellement créée, a repris la gestion des 16 communes situées à l'ouest du district. L'agence de Cossonay, qui n'a pas été touchée par cette restructuration, continue à desservir, quant à elle, les 22 communes du NE du district. La participation aux frais des agences représente pour notre commune un montant de l'ordre de Fr. 83'000 par année.

2bis. Le Centre régional de décisions (CRD), PC Familles, Région Morges-Aubonne-Cossonay



Doté de 4 collaborateurs, dont certains à temps partiel, le Centre régional de décisions (CRD), en activité depuis 2016, a pour mission de traiter des prestations cantonales visant à venir en aide aux familles qui travaillent sans arriver à couvrir les besoins essentiels de leur ménage (PC Familles). Ce service va du simple renseignement au calcul de la prestation qui aboutit à une décision de droit.

Pour rappel, les conditions d'octroi sont les suivantes :

- être domicilié dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins et disposer d'un titre de séjour valable ;
- vivre en ménage commun avec des enfants âgés de moins de 16 ans ;
- disposer de revenus insuffisants par rapport aux dépenses de la famille, selon les normes définies dans la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles (LPCFam)

Un total de 342 dossiers est actif au 31 décembre 2018.

3. L'accueil de l'enfance (AJEMA – AFJ) - But optionnel



Créé le 1^{er} janvier 2009, le réseau AJEMA réunit 37 communes et 25 entités d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, y compris l'accueil familial de jour (AFJ) pouvant aller jusqu'à 5 enfants selon le cadre de référence. Il réunit aussi des entreprises de la région Morges-Aubonne. Il est géré et organisé par l'Association Régionale pour l'Action sociale de la région Morges-Aubonne (ARASMAC).

Il compte actuellement 1'178 places d'accueil collectif, soit 416 places d'accueil collectif préscolaire et 762 places d'accueil parascolaire. Pour 2018, les heures d'accueil sont au nombre de 2'559'178 heures, soit 89'508 heures de plus que l'année 2017. Le nombre de demandes reste à la hausse, malgré l'augmentation du nombre de places et des heures d'accueil. Une liste d'attente centralisée est tenue ; elle nécessite un suivi et une mise à jour constante. Depuis 2016, la participation de notre commune à la couverture du déficit de l'AJEMA représente, bon an, mal an, un montant de plus de Fr. 800'000, en fonction des critères de répartition appliqués (contribution socle et heures consommées).

Un groupe de 12 nouvelles places a été créé en 2018 dans le secteur parascolaire pour les après-midis auprès de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) Marais'Cré, à Gimel.

En 2018, la Fondation pour l'Accueil de jour des enfants (FAJE) a mandaté la société Microgis SA et le Bureau Evaluanda pour évaluer les besoins en matière d'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud. Cette étude relève notamment que la population des enfants âgés de 0 à 11 ans va « progresser de 21,1 % entre 2015 et 2030 dans le canton ». Suite à cette étude, la FAJE a décidé d'inciter les réseaux d'accueil vaudois à poursuivre leur croissance « avec une hausse de +2 % du taux de couverture en préscolaire et de +4% en parascolaire à l'horizon 2025 »

Dans la région immédiate, il importe de rappeler l'existence de l'association AEMA (Accueil Enfance Montherod-Aubonne), qui regroupe 4 structures d'accueil préscolaire et parascolaire (1 préscolaire et 3 parascolaires – UAPE), dotées depuis 2018 d'une Direction générale (Mme Nadine Viry), qui prend désormais en charge tous les aspects de leur gestion administrative.

Cupidon	Le Rendez-vous	Marais'Cré	Les P'tits Bouchons
Montherod	Aubonne	Gimel	Féchy
Crèche – garderie	UAPE	UAPE	UAPE
Préscolaire	Parascolaire	Parascolaire	Parascolaire



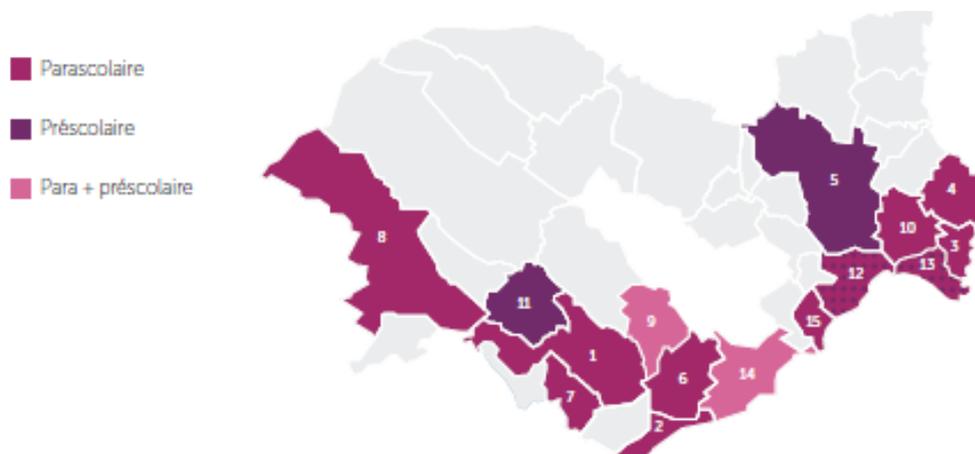
La question du nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire :

L'art. 63a de la Constitution vaudoise, plébiscité par le peuple en 2009, porte sur l'Ecole à journée continue. Il prévoit l'obligation pour les communes de mettre en place un accueil parascolaire et leur donne aussi la compétence de décider du cadre de référence parascolaire.

Après mise en consultation en mai 2018, l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP) a présenté en septembre 2018 le nouveau cadre de référence pour

l'accueil parascolaire des enfants de 4 à 12 ans, avec une entrée en vigueur des nouvelles normes prévue pour janvier 2019. Ces normes ont toutefois suscité de nombreuses remarques et commentaires de la part des professionnels de l'éducation et des parents d'élèves, qui ont estimé que leur application était de nature à aboutir à une baisse notable des prestations, en particulier sur la question du nombre d'enfants accueillis au sein d'un groupe et sur celle de la proportion de professionnels employés pour les différents moments de la journée.

Cette opposition massive s'est concrétisée par une journée de grève le 13 novembre 2018, une manifestation suivie par plus de 8'000 personnes, ainsi que par le dépôt d'une pétition munie de 17'000 signatures. Suite à ces réactions, l'EIAP a annoncé en décembre 2018 l'ouverture de négociations sur le nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire. Elles trouveront leur épilogue au début de l'année 2019.



COMMUNE	TYPE	STRUCTURE D'ACCUEIL	NOMBRE DE PLACES
1. Aubonne	Parascolaire	Le Rendez-vous	60
2. Buchillon	Parascolaire	Les Matelots	36
3. Denges	Parascolaire	Les Pirates	48
4. Echandens	Parascolaire	Les Parent'aise	36
5. Echichens	Préscolaire	CVE – Silasol	22
6. Etoy	Parascolaire	L'Écureuil malin	24
7. Féchy	Parascolaire	Les P'tits Bouchons	48
8. Gimel	Parascolaire	Marais'crè	36
9. Lavigny	Para + préscolaire	Pomme-Cannelle	80
10. Lonay	Parascolaire	La Fourmilière	48
11. Montherod	Préscolaire	Cupidon	34
12. Morges	Préscolaire	CVE La Gracieuse	103
	Préscolaire	CVE Beausobre	44
	Parascolaire	CVE Chalet Sylvana	84
	Parascolaire	CVE Par'Àile	36
	Préscolaire	Pop e Poppa	44
13. Prêverenges	Préscolaire	Les Moussaillons	15
	Parascolaire	Les Guifettes	108
14. St-Prex	Para + préscolaire	Les Cerf-Volant	134
15. Tolochenaz	Parascolaire	Drôle de Frimousse	48
Colombier-s/Morges	Para + préscolaire	L'Arche de Noé	90

L'accueil familial de jour (AFJ)

Au cours des 3 dernières années, le nombre d'Accueillantes a évolué de la manière suivante (situation au 31 décembre).

	2016	2017	2018
Nombre d'Accueillantes	133	135	131
Nombre de démissions	25	8	9
Nombre d'agrément	17	18	5

Depuis la mise en place du Réseau AJEMA en 2009, 58 % des Accueillantes ont au minimum 5 ans d'activité au sein de l'Accueil familial.

En décembre 2018, 715 contrats d'accueil étaient actifs dont :

- 323 pour l'accueil préscolaire
- 392 pour l'accueil parascolaire

5.2. Culture, tourisme et sociétés locales

1. Culture

1.1 Manifestions courantes

Tout au long de l'année, diverses manifestations d'ordre culturel, associatif et sportif, se déroulent dans notre cité, tels que les concerts d'orgues mensuels au Temple, la « route lyrique », les concerts de diverses formations chorales ou musicales, le Festival du Cinéma Rex, le Triathlon d'Aubonne, les tournois des sociétés sportives, les Aubonn'apéros, Aubonne Gourmande, le Bazar de Noël au château, la remise du « Prix d'Aubonne », le Téléthon, la Tournée du Père Noël, les expositions temporaires ou encore des conférences sur des thèmes divers. Ces manifestations, qui témoignent de l'étendue et de la variété de l'offre en ce domaine, sont annoncées périodiquement par le biais des affiches à l'entrée de la localité et des affichettes disposées à plusieurs endroits.

1.2 Commission culturelle

Créée en 2004 par décision du Conseil communal du 30 novembre 2004 (préavis 7/04), la Commission culturelle fonctionne depuis près de 15 ans. Dans le cadre de son activité, elle a répondu aux buts consistant à décharger la Municipalité des questions concernant la culture et l'organisation de manifestations, d'assurer la communication des événements de la commune et de faire le lien entre les sociétés locales, groupements et organisateurs de manifestations. Au fil du temps, elle a notamment mis en place l'affiche mensuelle des manifestations, la séance annuelle des sociétés locales, les dépliants touristiques traduits en diverses langues, la check-list des points à examiner lors de l'organisation d'une manifestation.

Suite à des divergences apparues dans la deuxième moitié de l'année 2018 essentiellement au sujet de deux dossiers, les membres de la Commission culturelle ont estimé qu'ils n'étaient plus à même de remplir leur mandat et ont fait part le 9 septembre 2018 de leur démission en bloc à la Municipalité. Ils ont eu l'occasion de s'exprimer sur leurs motivations dans le cadre de la séance du Conseil communal du 25 septembre 2018. Prenant acte de cette démission et tout en la déplorant, la Municipalité a tenu à rappeler que son objectif était de pérenniser la commission culturelle, en prenant soin d'établir au préalable un cahier des charges (inexistant à ce jour) précisant les missions confiées à cette commission consultative, sur la base duquel une nouvelle commission sera nommée au début de l'année 2019.

2. Tourisme

2.1. Les Etats généraux du tourisme du district de Morges

Les Etats généraux (annuels) du tourisme se sont tenus le 11 octobre 2018, à Cossonay. Ils rassemblent les représentants des communes membres de Morges-Région-Tourisme (MRT), ainsi que les délégués des partenaires directs (Arcam, MBC) et de diverses institutions et prestataires intéressés au développement touristique dans notre district. C'est là l'occasion de faire un tour d'horizon sur les concepts, les démarches et projets en cours et la collaboration avec les acteurs touristiques régionaux.

Depuis 2 ans, le programme de projet « Slow Destination » (tourisme lent) a été lancé dans la région de Morges. De nombreuses démarches ont déjà été entreprises et plusieurs sous-projets ont débuté. Correspondant à l'identité de la région et au type de tourisme que les acteurs touristiques souhaitent développer, le tourisme lent répond aux aspirations de la population urbaine lémanique et permet aux acteurs locaux de valoriser les produits du terroir et de développer « l'oenotourisme ».

2.2. Le projet SDA de création d'un nouveau « point I » à Aubonne

Dans le sillage de la rencontre organisée en collaboration avec la SDA le 7 février 2018 à l'Aula du château sur le thème : « Quel avenir touristique pour la région d'Aubonne », qui réunissait les représentants de l'Arcam, de Morges-Région Tourisme, des communes voisines, ainsi que des prestataires locaux (vignerons, hôteliers, artisans), la Société de Développement d'Aubonne et environs (SDA) s'est approchée de la Municipalité pour lui présenter en juillet 2018 son projet d'établissement d'un nouveau « point I » à l'ancienne Gare. Ce projet a notamment pour objectif de promouvoir le terroir local, de mettre en valeur nos capacités d'hébergement, ainsi que de promouvoir les manifestations et les événements culturels et touristiques d'envergure ayant lieu à Aubonne, en lien avec Morges-Région-Tourisme.

Après examen de la faisabilité du projet et de l'implantation précise du « point I », la Municipalité a estimé que ce projet présentait un intérêt évident pour notre Commune et son rayonnement et qu'il devait par conséquent être soutenu. Il donnera lieu au dépôt d'un préavis municipal au début de 2019.

2.3. Le projet de Sentier le long de l'Aubonne (Maison de la Rivière)

En automne 2016, la commune d'Aubonne a contacté la « Maison de la Rivière » pour planifier un sentier didactique le long de la rivière l'Aubonne. De sa source, au Pied du Jura, à l'embouchure dans le Léman, les communes environnantes ont été contactées et invitées à collaborer à ce projet.

L'Aubonne est au centre du projet, ainsi que ses abords. Les 9 communes participantes sont : Allaman, Aubonne, Bière, Buchillon, Etoy, Lavigny, Montherod, Saubraz et Saint-Livres.

En automne 2017, les communes participantes ont contribué à un grand inventaire des éléments susceptibles d'être valorisés. Deux séances, au printemps et en automne 2018, ont permis de discuter des différentes propositions d'itinéraire et d'éléments à valoriser. Un rapport sera délivré en janvier 2019, sur la base duquel les communes partenaires devront valider les propositions émises et décider du financement du projet avant de pouvoir passer à la phase de réalisation.

3. Manifestations 2018

Outre la Fête nationale, qui s'est déroulée à l'Arboretum sous un ciel en partie pluvieux, conjointement avec la commune de Montherod, l'année 2018 a été marquée par les deux manifestations d'envergure suivantes :

► Albona Festival

Dès février, la Municipalité a entamé une collaboration avec les membres du comité d'organisation de l'Albona Festival, qui a vécu sa première édition du 17 au 19 août. La Municipalité se félicite de l'engagement et des talents démontrés par des jeunes qui ont bénéficié, à cette occasion et pour rappel, des 20 000 francs provisionnés chaque année pour les manifestations mises sur pied par les sociétés locales. Ce premier festival Albona, vient étoffer le tissu déjà riche de la vie associative et culturelle locale et régionale. La commune a apporté son aide dans les domaines suivants : sécurité, gestion du trafic et montage des infrastructures. La réalisation la plus spectaculaire du comité d'organisation a été l'implantation dans la cour du château, d'une bulle gonflable réutilisable, appelée à servir de couvert en cas de pluie.

L'événement a été un plein succès, eu égard à plusieurs facteurs : qualité de la vingtaine de concerts au menu des trois jours du festival, caractère incomparable et unique du site et météo estivale exceptionnelle. A noter qu'une séance de clôture a réuni la Municipalité et les jeunes le 29 octobre en vue de tirer le bilan de l'opération. Excellent par ailleurs.



► Aubonnexpo 2018

Manifestation triennale, Aubonnexpo s'est déroulée du 23 au 26 août 2018 sur le thème « au fil de l'eau ». Avec plus de 70 exposants, les animations pour petits et grands, les concerts par les fanfares de la région, les restaurations et les dégustations, elle constitue l'une des rencontres traditionnelles des habitants d'Aubonne et de la région sur la Place du Chêne. La Commune d'Aubonne y était présente avec un stand qui présentait les cours d'eau de notre territoire, avec un concours, ainsi qu'un plan présentant les contours de la future commune fusionnée d'Aubonne en 2021 et qui a donné lieu à des échanges intéressants avec la population, quelques mois avant le vote des habitants des deux communes sur cet objet.



4. Sociétés locales

4.1. Réunion annuelle des sociétés locales - Nouvelle tarification des prestations communales

La réunion annuelle des représentants des quelques 40 sociétés locales s'est déroulée dans les locaux de l'Arboretum le 12 novembre 2018. Outre la gestion de l'agenda des manifestations à venir en 2019, figurait aussi parmi les points de l'Ordre du jour la question de la nouvelle politique communale en matière de tarification des prestations aux sociétés.

Pour mémoire, une première séance sur ce thème a eu lieu le 19 septembre 2018 avec les représentants des sociétés, conviés à y participer à l'initiative de la Municipalité. Le but de cette réunion était de leur exposer les propositions de nouvelles tarifications pour le montage des cantines et d'ouvrir le débat sur cette question. Cette mesure vise avant tout la couverture des frais de montage, qui représentent un montant total de l'ordre de 30'000 CHF/an.

Compte tenu des diverses remarques et propositions émises lors de ces deux réunions, la Municipalité a pris l'option d'un statu quo sur cette question pour l'année 2019. Parallèlement, un observatoire sera mis en place

dès 2019 en collaboration avec le Greffe municipal et la Bourse pour mesurer la fréquence des réservations et de matériel et le coût qui en résulte. En fonction des résultats de ces observations, la Municipalité informera les sociétés dans le courant de l'automne 2019 de la nouvelle politique qu'elle envisage d'appliquer.

4.2. Infrastructures sportives communales - Mise aux normes des terrains de football

Face au délai impératif donné par l'Association cantonale vaudoise de Football (ACVF) à notre club local, le FC Chêne, au 30 juin 2018 pour la mise en conformité des terrains de football communaux, la mise aux normes des deux terrains de football a été réalisée durant l'été 2018, ensuite de la décision du Conseil communal du 27 mars 2018 d'accorder, aux termes du préavis n° 1/18, un crédit de 98'000 CHF pour cet objet,

Disposant dès lors de terrains conformes aux normes de l'ACVF pour jouer des matchs de compétitions en 2^{ème} ligue, notre club local peut continuer à disputer des matchs avec des équipes adverses sur les terrains communaux.

5.3. Services extérieurs – Voirie, Parcs et Jardins

1. Points saillants de l'exercice 2018

1.1 Déménagement de matériel dans les locaux de l'Ancienne Gare :

Dès avril 2018, les Services extérieurs (SE) ont pris possession des locaux de l'ancienne Gare qui leur ont été attribués (*deux des anciens garages des bus ARCC*), en y déplaçant le matériel entreposé jusqu'ici chez un particulier. Le dernier des anciens garages a été attribué au Service des manifestations pour l'entreposage des tables, bancs et cantines, tandis que la partie Nord de l'édifice abrite dorénavant le Centre des jeunes. Cette nouvelle situation génère en particulier des économies en termes de loyers payés à des tiers.

1.2 Mouvements de personnel - Absence et décès du chef de la Voirie

La situation du chef de la Voirie, M. Alain Mathys, a fortement préoccupé la Municipalité tout au long de l'année 2018. Depuis le début de l'année, son état de santé ne lui a plus permis d'exercer son activité de manière continue. Cette situation a nécessité la prise de mesures urgentes (nomination d'un remplaçant), destinées à assurer le bon déroulement du service de la Voirie. Suite à son décès tragique, survenu en novembre 2018, une nouvelle organisation des SE doit être mise sur pied en 2019.

1.3. Remplacement de trois véhicules des Services extérieurs – Préavis n° 13/18

Aux termes du préavis 12/18 « Demande de crédit pour le renouvellement de véhicules des Services extérieurs Voirie et Parcs & Jardins – Planning », la Municipalité, s'appuyant sur le plan de renouvellement des véhicules, proposait le 25 septembre 2018 au Conseil communal le remplacement de 3 véhicules utilisés par les Services extérieurs pour un crédit total de 248'000 CHF TTC.

Dans la mesure où ce préavis ne présentait pas d'alternatives avec des moteurs à propulsion électrique ou hybride, la commission a estimé qu'elle ne pouvait pas rapporter sur cet objet. Après examen, la Municipalité a accepté de retirer ce préavis et a déposé le 27 novembre 2018 le préavis n°13/18 « Demande de crédit pour le renouvellement de trois véhicules des Services extérieurs », dûment complété, suivant les offres du marché, avec des alternatives de véhicules à moteur n'utilisant pas de carburants fossiles. La délibération et la décision du Conseil sur cet objet interviendra en 2019.

2. Activités courantes

2.1. Poubelles publiques (vidanges) - Installation d'une nouvelle poubelle à la rue du Lignolat :

La vidange des poubelles publiques est effectuée par la voirie deux fois par semaine, le lundi et le vendredi. La problématique des poubelles du centre-ville, trop souvent encombrées de cartons à pizza, est récurrente. Par

ailleurs, afin de compléter le dispositif destiné à maintenir la propreté dans le bourg, une nouvelle poubelle a été installée sur le trottoir, au milieu de la rue du Lignolat.

2.2 Service hivernal (déneigement)

Avec l'aide de trois exploitants agricoles équipés pouvant intervenir dans le haut et le bas de la commune, les SE maintiennent un état des routes permettant la circulation et le cheminement des piétons, via un service de piquet. Pour la saison 2018/2019, 28 interventions ont été nécessaires, contre 18 pour la saison 2017/2018, sans compter les déplacements à pieds des collaborateurs de la Voirie. Il est intéressant de constater que, malgré l'absence de chutes de neige, les gels nocturnes nécessitent néanmoins un traitement adéquat des chaussées et des trottoirs de notre bourgade.

2.3 Incivilités : vandalisme, littering, dépôt sauvage d'ordures

Comme chaque année, les collaborateurs des SE doivent faire face à des actes d'incivilités relevant de ces différents ordres. Trop souvent, il n'est malheureusement possible que de faire le constat sans pouvoir être à même de sanctionner l'auteur de l'acte, alors que la remise en état des lieux implique un coût supplémentaire pour notre commune. A noter toutefois que le dépôt de sacs d'ordure taxés hors des jours de ramassages donne lieu à un avertissement de la part de la Sécurité publique, voire une sanction en cas de récidive.

2.4 Arrosage des terrains de football (consommation d'eau)

Le système d'arrosage automatique du terrain principal du Chêne a été installé en 1999. Les buses ont été modifiées lors des travaux de mise aux normes du terrain durant l'été 2018, avec un système permettant le déclenchement de l'installation en fonction des conditions météorologiques. La consommation d'eau assez importante en 2018 (5'512 m3), proche de celle de 2016 (5'606 m3) a toutefois alerté la Municipalité. Même si cette consommation peut s'expliquer par plusieurs mois de sécheresse, elle fera l'objet d'une surveillance accrue en 2019.

2.5 Entretien de la piste VITA

En principe tous les deux ans, en mars ou avril, selon la météo, des plaquettes de bois sont répandues sur la piste, représentant un volume compris entre 260 et 300 m3, selon le tassement de la piste, répartis sur environ 1,5 m. de large et 15 cm d'épaisseur. En août ou septembre, nettoyage des bords de la piste et élagage des branches et curage des fossés. Enfin, entre octobre et novembre, soufflage des feuilles mortes pour éviter les amoncellements pouvant provoquer la pourriture des plaquettes. Un contrôle visuel de chaque jeu est effectué tous les deux mois.

Au terme d'un contrôle périodique effectué le 4 juin 2018 par la Zürich Assurances, cette dernière a relevé le bon état d'entretien de la piste en ajoutant qu'elle pouvait même être considérée comme l'une des plus belles du canton.

2.7 Cimetières



Érigé en 1867 à la demande de Georgina de Lovelace en mémoire de sa mère, Harriel, décédée en 1864, ce monument funéraire, l'un des plus anciens du cimetière d'Aubonne et qui en constitue un ornement assez singulier, avait subi l'outrage du temps.

Débutée en septembre 2017, sa restauration s'est achevée au début de l'année 2018 par la pose d'une copie du blason, qui avait disparu depuis plus d'une vingtaine d'années.

Dans le cadre d'une intervention ultérieure, il conviendra de penser à une couverture de ce monument, de manière à le préserver.

5.4. Le ruisseau de l'Armary

La première particularité du ruisseau de l'Armary est que son cours appartient entièrement à la commune d'Aubonne. Parmi les autres particularités, il faut mentionner le fait qu'il est utilisé le long de son parcours pour l'arrosage en été des parcelles exploitées par trois agriculteurs au bénéfice d'une concession et, enfin, que son débit permet le reste de l'année la production d'électricité via une petite centrale située au N du Domaine d'Es Bons, avec un débit de dotation de 90 l./seconde.



Du fait de son statut de « ruisseau communal », son entretien incombe à la Commune d'Aubonne sur l'ensemble de son parcours. Il nécessite des interventions récurrentes tout au long de l'année, sous la forme de curage et de nettoyage (taille des saules et des autres arbustes bordant le cours). Il faut veiller aussi aux effets des débordements en cas de fortes précipitations, en particulier dans la forêt du château d'Allaman, ainsi qu'aux bouchons temporaires dus à la chute des feuilles à plusieurs endroits du parcours (Maréchalerie, Trévelin). Dans son dernier parcours, avant son embouchure dans le lac Léman, la plantation naturelle de joncs qui jouxte la propriété de la Frésayre, et qui masque totalement le cours de l'Armary, connaît une taille annuelle effectuée par les Services de l'Etat de Vaud.

5.5. Déchets – Ordures ménagères

5.1. Déchetterie intercommunale

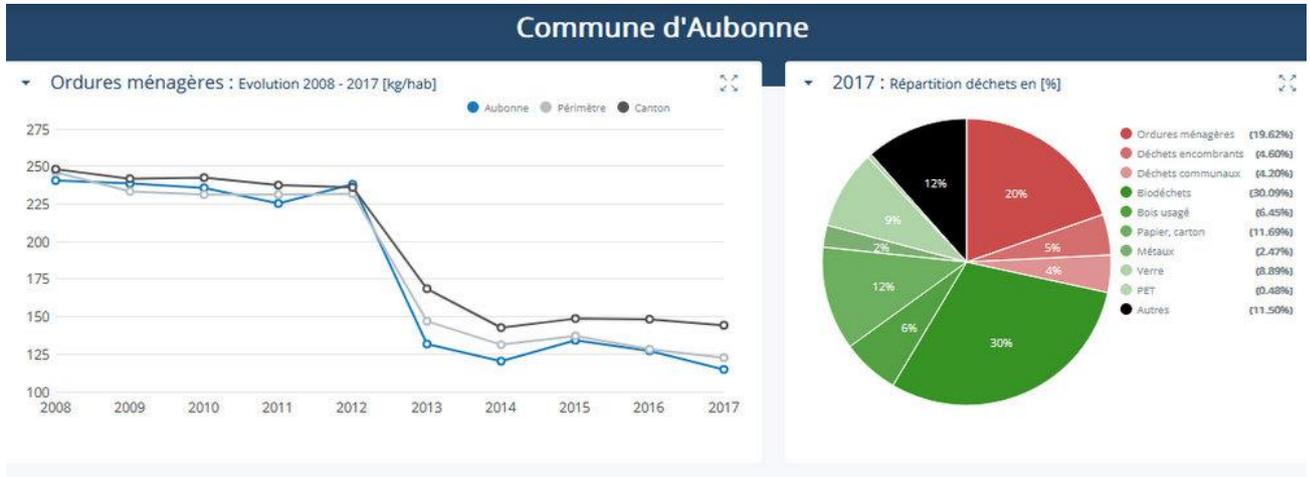
A l'instar de l'exercice 2017, la bonne gestion de la déchetterie intercommunale, confiée à l'entreprise Desa SA, a permis en 2018 une attribution de 48'000 CHF au Fonds de réserve affecté. En fonction du tri sélectif mis en place sur le site, les variations selon le type de déchet sont faibles, à l'exception cependant des balayures qui connaissent une hausse importante de leur tonnage.

5.2 Ramassage des ordures ménagères

Un nouveau contrat a été signé avec l'entreprise Henny SA, à Rolle, permettant une économie de l'ordre de 5'000 CHF/an sur les transports des ordures déjà à compter de l'exercice 2018. Le ramassage des ordures ménagères est effectué deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. Quant aux déchets verts, ils font l'objet d'un ramassage « porte à porte » le mercredi.

Depuis 2 ans, une plate-forme internet mise en place par la société SADEC SA, le périmètre de gestion auquel nous appartenons, désormais étendue à l'ensemble des communes vaudoises, permet d'analyser de façon précise et détaillée l'évolution de la situation dans notre commune, par catégorie de déchet. Ce module permet

également de comparer la commune à la moyenne cantonale et à la moyenne du périmètre. Il s'agit là d'un instrument de gestion qui peut contribuer à cibler les efforts dans le domaine de la gestion des déchets. Pour l'heure, la plate-forme n'ayant pas encore intégré toutes les données des communes pour l'exercice 2018, les tableaux ne sont disponibles que pour les années 2008 à 2017, en précisant toutefois que la quantité d'ordures ménagères récoltées en 2018 dans notre commune s'élève à 373,07 (t), en légère diminution par rapport à 2017.



Evolution 2008 - 2017 Voir informations ci-dessous

Année	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Population	3'269	3'272	3'227	3'051	3'050	3'015	2'977	2'928	2'815	2'821
Ordures ménagères [t]	375.19	416.16	433.21	367.01	401.67	717.77	670.80	690.20	671.70	678.80
Commune [kg/hab]	114.8	127.2	134.2	120.3	131.7	238.1	225.3	235.7	238.6	240.6
Périmètre [kg/hab]	122.6	128.2	137.0	131.3	146.9	231.9	231.3	231.3	233.4	246.2
Canton [kg/hab]	144.2	148.2	148.6	142.6	168.5	236.0	237.5	242.5	241.8	248.2

6. Conclusions

La Municipalité ne saurait terminer ce rapport sans remercier Mme Dubois, MM. Golay et Rochat ainsi que tous les collaborateurs communaux qui nous ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2018 à la bonne marche et au rayonnement de notre commune.

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 8/19 relatif au «Rapport de gestion et aux comptes communaux de l'année 2018»,
- ouï les rapports des Commission de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1) **adopte**

- a) les comptes 2018 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 34'745'804.11** aux recettes; **Fr. 34'766'233.15** aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de **Fr. 20'429.04**.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 47'825'010.67**, avec un capital après report de l'exercice courant de **Fr. 5'336'309.93**.

2) **accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 et lui en donne décharge.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 9 avril 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire adj. :

L.-E. Rossier

T. Ribeiro

Annexes : - Comptes 2018

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 30 avril 2019.